

RESUME

Trois (3) éléments : un (1) village, un (1) « han » et un (1) prêtre traditionnel. Ces trois éléments représentant symboliquement : un lieu, un objet sacré et une personne, autorité spirituelle et interface pour ces trois éléments.

- Le prêtre utilise le han pour délimiter le village en 3 ensembles : 1 ensemble habitable, 1 ensemble pour la production agricole et 1 ensemble qui sert de réserve.
- Le han consacre le village, ses limites et l'unicité de ses habitants.
- Le village comprend deux (2) clans fondateurs, celui des oncles maternels et celui des oncles paternels.

Le village se subdivise en trois (3) parties distinctes : la partie des *enfants de l'homme*, la partie des *enfants de la femme* et la partie des *populations allogènes*.

Les lignées fondatrices du village se positionnent par rapport au soleil.

Le fait d'avoir 2 clans et 2 positionnements distinctes dans le même espace du village permet de mesurer les dynamiques sociales entre les deux clans : leur sens de l'hospitalité, leur comportement (hygiène, cuisine, etc.). On peut observer quelle partie draine le plus de visiteurs et quel facteur en est la cause : est-ce l'éducation ? la production vivrière ? le nombre de filles ou de jeunes garçons ? la qualité artistique ? la sympathie, etc.

Histoire : entre 1928 et 1929 une répression sauvage du type génocidaire, renommée *guerre de Bouna* s'abat sur ce village pendant plus de trois (3) mois et fait plus de 600 morts avec une déportation des populations dans l'ordre de milliers vers des régions lointaines suivie d'une longue période de stigmatisation. Les spiritualistes traditionnalistes vont expliquer et conter ce drame par un sortilège pour comprendre comment le conjurer ou pour l'anticiper la prochaine fois, car l'histoire a ce malin plaisir de se répéter quand on oublie.

C'est donc à partir de ces points que l'opuscule sur le sortilège et la légende de Bouna a été écrite. Une légende et un sortilège se nourrissent des histoires d'un lieu réel et d'un fait qui s'est produit dans le passé. C'est le cas de Bouna, un foyer de la communauté day implantée dans les plaines du département de Mandoul, au Sud-est du Tchad, en Afrique Centrale.

Et si Bouna se contentait autrement !

LA LEGENDE D'UN SORTILEGE DAY

La guerre de Bouna serait-elle l'effet d'un sort ?

**

La légende qui nous a inspiré pour cet opuscule, nous vient principalement de Ton-rhé, une conteuse pour enfant d'un talent hors pair et de quelques autres conteurs occasionnels. Cette légende riche en leçons laisse sous-entendre, que pour prévenir et contenir les conflits à venir, les prêtres traditionnels day, garants des esprits fondateurs de Bouna, avaient enterré dans un angle du village un "han" pour en délimiter le pourtour habitable. Pour accomplir pleinement cet exercice de délimitation du village, ils ont eu besoin de la bénédiction des esprits protecteurs institués par les ancêtres des Day et cette bénédiction ne peut être effective que si elle est consacrée par le « han ».

C'est quoi le « han » ?

« Han » est un mot en day qui désigne à la fois un œuf et un genre d'oignon sauvage, que les prêtres traditionnels utilisent comme support pour des incantations mais aussi comme ingrédient dans la composition des onctions de protection spirituelle et de soins de santé corporelle. Il en existe plusieurs variétés avec des propriétés et des attributs distincts.

Une potion ou une portion de "han" sur une nourriture tout comme un plant de "han" dans une cour, sacrifie le plat ou le lieu concerné et en impose le respect par un rituel bien codifié. Par exemple, lors d'un repas sacré par le han qui se fait souvent autour d'un même plat, les doigts des convives ne doivent ni s'entrechoquer ni toucher le dos de la main d'un autre. On attend toujours que les ainés se servent à leur bon vouloir en premier¹. Cette façon de faire impose un rythme et une autodiscipline qui engendre le respect mutuel entre les convives de différents statuts sociaux ou d'âges. Cette pratique réservée pour les cérémonies était devenue une pratique du savoir-être et s'observait dans la vie quotidienne, lorsqu'il y avait des invités dans une famille ou lorsque qu'un plus jeune était invité à partager un repas avec des personnes âgées ou des notables.

Ce respect autour du han est transposable à tout ce qui est collectif (public) étant donné que tout ce qui est collectif est sacré et suggère par ce seul fait de l'autodiscipline et de l'autocensure. C'est le cas des lieux qui se subdivisent en espaces avec des places réservées qui ne peuvent être violées sans conséquence. Un garçon d'un certain âge, ne peut entrer dans la case de sa mère ou d'une grande femme sans des préalables ritualisés. Les espaces sont définis en fonction des sexes, des âges et des pratiques

¹ Nous évoquerons dans un autre document le rôle éducatif de ce geste lors des repas que ce soit lors des cérémonies ou lors des repas partagés avec des personnes d'âges différents.

spirituelles ou initiatiques mais elles sont aussi définies pour préserver l'intimité, etc.

Cette perception du han protecteur a permis de normer certaines pratiques sociales pour les rendre transmissibles et cohérents afin qu'elles continuent à organiser la protection de la société suivant les réalités de cette époque. Par exemple, le fait de sacraliser par le han, la concession, les greniers ou les champs réduisait le risque de vol sachant qu'à l'époque, il n'y avait pas de porte avec des serrures ou des entrepôts avec des vigiles à l'entrée, etc. C'était le han et les autres fétiches qui faisaient le boulot et la procédure de protection légale des biens et des personnes était appelée en day « Retie » qui veut dire blinder ou sacraliser par les fétiches.

Ces pratiques du Han se fondaient sur trois choses : la peur, la croyance et le respect. La peur assurait à elle seule la police des mœurs, étant donné que le concept de malédiction disposait d'une panoplie de versions qui couvrait tous les aspects de la vie courante : stérilité, mort violente, genre accident, être frappé par foudre ou être dévoré par un animal ; destruction des récoltes, maladies incurables, etc. C'est dire combien le pouvoir psychologique de "han" était présent et puissant à cette époque. La croyance relevait quant à elle de l'espérance pour l'intégrité physique de la famille, la prospérité, la reconnaissance des ancêtres qui intercèdent, l'acceptation du clan familial car l'exclusion et le bannissement sont redoutés comme une très grande malédiction. Le rejet était aussi perçu comme une humiliation.

Le respect est une construction de la personnalité, à la fois individuelle que collective qui vise à induire des limites précises et bien distinctes dans les rapports sociaux. Il est par ce fait un outil pour toute organisation sociale de type clanique. Le respect implique sous cet aspect, l'adage populaire qui dit : qui s'assemble se ressemble car le respect se mérite et son absence peut vous pénaliser, vous exclure et conduire à votre bannissement. Par ailleurs, sans le respect la transmission générationnelle des savoirs ancestraux ou des traditions séculaires se briseront, raison pour laquelle il y a toujours en toile de fond la peur d'une malédiction en cas de déviance individuelle ou collective.

Chez les Day, le han est la plante qui honore tous les dieux. C'est un outil de gouvernance et il est présent comme composant fondamental de tous les fétiches. Chez certains peuples, un composant déterminant des fétiches peut être les feuillages ou les racines ou les écorces ou le sang ou le mélange de tous cela, suivant les objets, par exemple, le sacrifice d'un animal pour accompagner un mort ou pour accueillir une naissance, le bain des feuillages pour exorciser, les racines pour maudire ou guérir, etc. Chez les Day le han doit intervenir en premier ou en dernier sinon durant toute la procédure sinon le procédé est invalide. Avec le han, les day ont dompter leur environnement, ils peuvent neutraliser les animaux féroces, etc., mais ils ont aussi dompté les hommes de leurs milieux, de leur monde. La

puissance du monde leur a été révélée par le han comme la parole divine a été révélée à d'autres par le Livre. Mais qui connaît encore l'histoire des « Han » ?

Sous-entendre le tracé effectué avec le « han »

La légende raconte, que toute transgression intentionnelle de ce tracé virtuel, sacrifié par le han est un crime de lèse-majesté, plus spécifiquement la transgression par le piétinement, par le déracinement ou par l'enjambement du *han* ainsi que tout autre maltraitance sur le « han » serait perçue par les esprits comme un geste maudit, c'est-à-dire, un geste qui traduirait une rupture, un rejet et un dénigrement de leur puissance protectrice. Comme les esprits sont des entités sans état d'âme et jalouses de leur pouvoir, souvent leurs réactions consistent à sanctionner fortement toute transgression, aussi petite soit-elle. Il faut à cet effet recourir à une intermédiation par des sacrifices pour calmer leurs colères. Mépriser le han, peut constituer le fondement d'une malédiction à craindre, qui peut se répercuter durablement et affecter toute une communauté.

C'est ainsi, que certains spiritualistes de l'époque auraient cru, qu'un geste maudit aurait été commis par un habitant originaire des familles autochtones de Bouna et ce geste aurait enclenché le processus de conflits ayant abouti à la guerre fratricide dite de Bouna qui s'est déroulée entre 1928 et 1929. Une malédiction dans l'esprit de l'époque, traduit une défaillance dans la mise en application des contrats renouvelables entre les esprits des ancêtres, les gardiens des traditions et la population.

Pourquoi les prêtres avaient-ils délimité le village ?

Les facteurs déterminants

Si ces prêtres traditionnels ont consenti à délimiter le village, c'est parce que les oracles avaient jadis prédit, que la croissance démographique pourrait devenir une source de conflit grave si elle n'est pas maîtrisée, c'est-à-dire, si la population n'est pas organisée suivant certaines lois édictées par les ancêtres. C'est pour diluer ce présage, que les prêtres traditionnels, qui veillent à l'application et au contrôle de ces lois, ont délimité, en fonction de leurs connaissances le village en utilisant le sceau su « han ». Ils savaient que naturellement, le village est appelé à s'agrandir et qu'au-delà d'un certain nombre de temps et de nombre d'habitants, des problèmes de nature sociale difficiles à résoudre allaient surgir pour déstructurer l'ordre établi, les normes et les rapports sociaux construits. De tels problèmes, c'est-à-dire des conflits allaient les contraindre à s'entredéchirer puis se disloquer dans l'anarchie en se soumettant aux autres car affaiblis et dépossédés de leur identité. Les oracles avaient donc préconisé que les familles doivent se répartir dans les villages qu'ils créent suivant les lignées claniques mais elles doivent également éviter de se disperser de façon anarchique en créant des extensions des villages sans contrôle et validation des prêtres en concertation avec les oracles. Les oracles avaient aussi préconisé que les

villages doivent disposer, selon un certain ordre, des structures. Les habitations ne peuvent pas se bâtir en continu² dans un espace. Il faut les entrecouper par des espaces utiles, c'est-à-dire des champs, etc. Les raisons qui sous-tendent ces obligations organisationnelles vont constituer des normes vitales pour l'installation des familles et des villages. En effet, toute extension clanique, c'est-à-dire, création d'un niveau village doit reproduire le modèle socioculturel du village souche et cela avec l'approbation des oracles et l'implication des prêtres. Rien ne s'improvise car c'était le règne des normes socioculturels qui permettaient à chaque famille de retracer ses origines et de s'y identifier.

Il faut noter qu'il y a toujours **deux (2) clans** dans une lignée : celui de la femme (les oncles maternels) et celui de l'homme (les oncles paternels). S'installer dans village ou installer un village se fait en fonction de cette réalité sociologique pour rendre lisible les traits de caractère, les traditions, les interdits et les dynamiques socioéconomiques des lignées mais aussi celles des clans. Ainsi, choisir de s'installer permet de savoir si on vient du *facteur dominant*, c'est-à-dire des oncles paternels ou du *facteur muet*, c'est-à-dire des oncles maternels. C'est la coexistence de ses facteurs qui constitue le noyau vital du village. Le régime matrimonial est celui du patriarcat.

Règles principales :

Les notions des enfants de la femme et de l'homme, utilisées dans cette légende font allusion à la mère et au père du fondateur du village. Ces personnages sont les 2 piliers sur lesquels repose le mythe fondateur des du village et des clans. Dans la cosmogonie day on ne parlera pas de piliers mais de pieds ou de jambes du village (*bonhg-monh* ou *kassa-monh*) pour indiquer et signifier que les suivant doivent mettre leurs pieds dans les traces de leurs prédecesseurs car on se suit dans la quête de la survie. Les traces des pieds signifient les traditions (*bonhg-monh*), les jambes imaginaires, la force cinétique et historique du village (*kassa-monh*). C'est ainsi que respectueusement et spirituellement, on évoque et invoque l'expression « marcher sur les traces des anciens ».

Les oncles maternels représentent une des deux (2) jambes et les oncles paternels l'autre. Comme les jambes des hommes, celle de cette tradition servent à assurer l'équilibre, la stabilité et la dynamique sociale du village. Leurs vécus sont épurés et consignés dans la mémoire collective comme des ressources, qui alimentent les traditions, les mythes et les légendes pour le renouvellement des générations. Ainsi, la jambe ou le côté maternel est perçu comme tolérant. La jambe des oncles maternels ne vous écrase pas, c'est un refuge qui ne vous renie jamais, accepte vos caprices en laissant le soin à vos oncles paternels de rectifier avec vous les tirs de vos abus. En vous accueillant, vos oncles maternels s'engagent tacitement dans

² Pour dissiper les sources de conflits entre les familles et en éteindre certains concernant des rivalités bénignes comme infidélité ou incompatibilité d'humeur

le respect des règles d'être transparents. Ainsi, quelles que soient les circonstances, ils se font violence, en vertu de cet engagement tacite de transparence, de communiquer à vos oncles paternels vos agissements, car vos oncles paternels conservent sur vous les droits impartis par la puissance du patriarcat. Nonobstant son sexe, un enfant est toujours validé par son côté paternel, sauf sans certaines conditions, car il y a toujours des exceptions et pas des moindres. L'enfant appartient aux deux parties mais les décisions déterminantes de sa vie ou de sa mort relève de l'autorité paternelle. Le côté maternel peut assister mais n'a pas le droit d'éduquer les enfants du côté paternel, sauf s'ils sont orphelins ou abandonnés. Le côté maternel est sous cet angle le côté gauche, celui du cœur.

Les positionnements des familles dans l'espace du village sont très codifiés car ils se réfèrent à la puissance lignagère considérée comme l'œuvre du destin. Pour en établir la signification divine ils utilisent la position du soleil pour se répartir, se distinguer dans leurs responsabilités. Le soleil est unique mais n'accomplit pas les mêmes rôles à différent moment de son parcours. Ainsi, dans la cosmogonie day il y a six (6) moments repartis de façon égale entre le Levant et le Couche, c'est-à-dire l'Orient et l'Occident. Ainsi, le Levant se subdivise deux (2) sous-parties : *kho jong*³ et *yor torho*. Elles composent la matinée. Ces deux moments de la matinée servent aux hommes pour assouvir tout leur besogne y compris leurs vices. Le *kho jong* est un moment sacré pour tout le monde car c'est le moment utiliser pour faire des sacrifices, des prières, pour maudire ou bénir. *yor torho* est pour les enfants avec un effet éducatif car en réalité, *yor torho* sert à contraindre les enfants de suivre les parents aux champs et de rester auprès d'eux à travailler étant donné que c'est le moment où l'énergie au travail est la plus productive et avoir tout le monde en présence réduit les inquiétudes angoissantes dans un environnement et un contexte de suspicion permanente. *Yor torho*, c'est entre 8h et 10h. On dit que les sorciers à ce moment sont susceptibles d'attraper les enfants et les adolescents. Le Couche aussi a deux (2) sous-parties qui sont : *Boung rohmon* et *guiti dou*. Qui correspondent à l'après-midi et à la soirée. *Guiti dou* étant le commencement de la nuit. Dans la cosmogonie day *guiti* est l'équivalent du mot principe en français. C'est la base, le début. Pour cette cosmogonie le corps humain commence par les fesses et non par la tête mais ceci est hors sujet car il ne s'agit pas dans cet opuscule de comment le corps humain est élaboré dans la mythologie day de Ton-hré mais de la légende de la guerre de Bouna.

Ces deux-parties du jour, à savoir la nuit d'une part et le jour d'autre part, sont intercalés par deux (2) moments qui sont ceux des grands esprits ou des dieux. Ces moments sont des séparateurs et des pauses naturelles pour

³ Moment où le soleil se réveille pour semer les graines de la journée et préparer les plantes à cordes qui serviront à attacher ses butins ou à flageller les récalcitrants et les mauvais esprits. La plante en question est ailleurs médicinale et spécifique pour les rites initiatiques au même titre que deux autres qui lui sont associées et qu'on ne cueille que le matin lorsqu'elles doivent servir pour les rituels initiatiques tant féminin que masculin à l'exception d'une seule, qui est exclusivement masculin. Les femmes et particulièrement les jeunes filles et les femmes en âge de procréer, donc qui ont des menstrues ne doivent pas enjamber les tiges de ces plantes.

les activités ordinaires, tels que les travaux ménagers, champêtres, ou récréatives, afin de laisser place aux activités extraordinaires mêlées du paranormal. Ces moments sont désignés par les termes : *dana yor* ou *dana dou*. *Dana* signifiant le centre ou le milieu. Ces moments sont perçus par l'imaginaire collectif comme central et comme l'instant où se meuvent en maîtres les éléments du monde invisible à la rencontre des grands initiés de la nature. Ce sont les moments de tous les risques ou les morts et les vivants interagissent sous toutes les formes et règlent des comptes. Tout ce qu'on croise dans ces moments intercalaires sont suspicieux et peut-être ne pas être réellement ce qu'on voit car c'est le moment où se délivrent également des messages et on se doit d'être attentifs, concentrés et silencieux. Il est repréhensible de parler fort où de héler quelqu'un ou de crier en ces moments. L'hallucination n'existe pas dans ce monde proche de la nature où tout a une capacité de métamorphose instantanée.

Voilà en bref les raisons pour lesquelles, pour s'installer dans un village et se faire accepter, il faut obéir à des codes sociaux élaborés avec un minimum de facteurs de convergence, à savoir : la lignée ou le clan, les activités et la clarté des intentions. Le but d'un village de cette époque est la protection des familles, l'harmonie des intérêts des familles, le respect des normes existantes pour assurer la survie et la paix. Même, si les fondateurs ou propriétaires du village peuvent, en théorie, s'installer partout dans les espaces consacrés du village, en réalité, ils se regroupent selon les codes sociaux qui sont déterminés par rapport au soleil comme nous l'avons évoqué précédemment. Etre à une ou à l'autre position face ou dos au soleil n'est pas une question de confort personnelle ou de choix personnel mais de destin qui a tiré au « pile ou face » à la naissance de chacun pour lui faire jouer un rôle. On dit à ce sujet : *sérr guiti kaka*. Jouer un rôle ne veut en aucun cas signifier chercher à jouir d'un privilège comme dans les sociétés esclavagistes mais servir et défendre avec toute la perversité du rôle.

Séer guiti kaka se conçoit comme une ligne d'us et coutumes utiles mises à jour de façon impromptue pour homologuer une situation opportuniste. Se placer par rapport au soleil est une position de principe qui permet à chacun d'intérioriser et de s'approprier sa place son rôle et son statut dans le respect, sans le moindre abus. Cela fait partie de *séer guiti kaka*.

Etre au soleil levant (*none ha*) ou donner dos au levant (*dounou*) revêt des significations logiques au plan organisationnel (matériel) mais également au plan mystique (spirituel).

En effet, il y a toujours trois (3) pouvoirs lignagers d'inégale puissance dans l'organisation d'un village, qui sont déterminés par :

- La position géographique par rapport au soleil. C'est cette position qui distribue le pouvoir en tant que rôle et les paramètres par rapport au village.
- Le village dispose toujours de deux (2) clans fondateurs : maternel et paternel. Ces deux (2) facteurs permettent de traduire dans

l'espace la lisibilité et la traçabilité des structures sociales de chaque clan. La traçabilité induite par ces facteurs aide à prévenir certains risques, telle que la consanguinité, la sécurité, etc. Elle favorise aussi une spiritualité qui consolide l'appartenance au village et la complémentarité des moyens de protection. Grâce à la lisibilité des structures sociales de chaque clan, c'est-à-dire les présences humaines avec leurs pouvoirs lignagers, on peut situer précisément, dans le village, les espaces culturels et cultuels de chaque clan ou lignée. Cela permet d'éviter des violations et des profanations.

- Les clans et les lignées ne s'installent donc pas n'importe comment, à l'exception des « *familles-joker* ».
- Les positionnements dans l'espace se rapportent aux rôles et statuts des familles et des lignées, par exemple dans le patriarcat de Bouna, les familles installées à l'Orient ne sont pas appelées à régner sur le village, car ce sont les familles qui descendent de la mère.
- Les familles de l'occident ont le rôle de gérant du village, ce sont eux qui rendent compte des décisions du village.
- Les allogènes au sens de personnes qui ne sont en rien rattachées à l'un des clans fondateurs, en termes de tribu, de parenté clanique, de lien de mariage ou de descendance par défaut, c'est-à-dire, une pièce rapportée. Les allogènes sont des amitiés ou des personnes perdues, etc. Ces personnes ont une autre position géographique (Est, Ouest) et dispose d'un pouvoir contributif à la protection du village.

Toute personne day, de cette époque antérieure à la guerre de Bouna, amenée à créer un village devait répliquer le même modèle : le pouvoir du soleil ; le pouvoir des clans ; le pouvoir des allogènes. C'est l'alignement ordonné de ces pouvoirs qui insuffle la puissance. Un village qui n'a aucune sorte d'allogène n'est pas un village mais une famille et par ce seul fait il s'éteint si la famille se désintègre ou périt sans transmettre son pouvoir. Par ailleurs, lorsque les allogènes désertent un village, c'est parce qu'il y a trop de « sorcellerie » c'est-à-dire de médisances, de sabotage, de jalousie et pas assez d'estime ou d'amour entre les habitants. L'harmonie et les normes qui régulent les esprits se dessèchent, alors les allogènes naturels ou non quittent le village, comme les rats quitte un navire en naufrage. C'est le signe que le village amorce son extinction naturelle.

Comment étaient installés les villages day : Fondement et précautions des prêtres

Les précautions prises par des prêtres traditionnels s'articulaient autour de trois (3) facteurs : la famille des fondateurs du village, le soleil dont la subdivision du parcours permet de déterminer les positions géographiques des clans et de leurs lignées dans le village. Ces trois (3) facteurs servent d'instruments de repérage, de profilage et de découpage claniques mais aussi mode de transmission de leurs pouvoirs. Ainsi, le village aura deux (2) faces ou côtés (Est et Ouest) nommés, *none ah* et *dounou ah* et également deux (2) clans primaires qui sont : le clan de la mère

dit la lignée des *enfants de la femme/de la mère* : *yagué wo*⁴/*kouwo* ou *yagué niih*⁵ et le clan du père dit de l'homme ou *les enfants de l'homme/des pères yague tau-rho ou ya boungue*. Ces clans se répartissent leurs assises en lignée en occupant distinctement chacun, un côté du village suivant l'ordre du parcours du soleil. Pour simplifier les perceptions et l'imaginaire collectif, ce parcours du soleil se décompose en deux (2) parties principales et non en trois (3) : le levant et le coucher comme nommé au-dessus.

Les chiffres

Les chiffres sont très importants dans la cosmogonie day et permettent d'interpréter tous les actes de la vie. Prenons l'exemple du chiffre **3** qui représente le *milieu* et interprète ce qui a rapport à la conciliation, au nouveau et à l'intelligence. Il sert à départager et à créer un équilibre. C'est un chiffre qui désigne l'homme, sa parole et son engagement. Par exemple, on considère qu'un homme agit avec raison mais vigoureusement et promptement au contraire d'une femme qui agit avec émotion, par caprice, superficiellement et de façon lancingante, *seign wo*. On attend de l'homme un certain caractère que ses traits abrupts et ses excès excusent d'avance (Sé *tau rho*). On met en exergue cette virilité en disant que l'homme ne donne pas plus de trois avertissements avant une action : 1,2,3 et action. Même l'homme tolérant ne tolère pas trois (3) fois de suite la même faute, un homme qui tente trois fois sans succès une chose n'insiste plus répéter la même façon de faire, il change d'angle. Pour un homme ce qu'il trouve devant lui, c'est à lui, il doit « l'affronter » et ce qui est derrière lui ou arrive derrière lui n'est plus à lui, il doit l'ignorer ou l'éviter. Un homme se préoccupe principalement de ce qui est devant lui. Ce sont ces superstitions qui ont codifié les caractères de époques et qui ont été édictées comme des règles. Nous les évoquons pour permettre de comprendre le sens de la légende, objet de cet article.

Le qualificatif homme ou femme est dans cette conception interchangeable dans la mesure où il peut désigner indistinctement une femme ou un homme sans leur ôter leur nature sexuée, dès lors que le critère qui définit le sexe au plan de la spiritualité naturaliste est **le premier-né**. Peu importe que ce premier-né soit vivant ou mort-né, mais c'est notre premier-né qui définit notre sexe et notre façon d'agir mais également notre façon de querir nos opportunités et nos chances. Ainsi, si le premier-né est un garçon, on applique aux parents, indistinctement de leurs sexes, le chiffre 3 qui qualifie les caractères d'un homme. L'enfant peut être le premier-né des 2 parents ou seulement de l'un d'entre eux, dans ce cas la caractérisation du chiffre est attribuée au parent concerné pour la première fois. Si le premier-né est de sexe féminin, c'est le chiffre **4** qui est attribué pour caractériser la manière d'agir du ou des parents. Les parents caractérisés par ce chiffre sont perçus comme des personnes qui agissent avec nonchalance, elles procrastinent, sont laxistes, indécises, etc. Elles sont marquées par tout ce que la société imagine comme caractère qualifiant le comportement d'une femme devant

⁴ Yagué wo en day ndanga au lieu de wo on dit Kouwo en day Ngalo

⁵ Littéralement signifie les enfants de la mère pour dire la branche féminine du patriarche Ya nii gue

une action. Il y a une expression populaire day qui désigne ce fait par l'expression : « *gohri ban* » comme un *wo*. Ce qui est un abus de langage et une position de la dominance masculine.

Tous ces chiffres suggèrent, que nous avons un sexe spirituel et un sexe physique apparent, qui sont indépendants. Ils n'ont pas les mêmes fonctions, quand bien même, ils influencent nos caractères. Suivant les circonstances de leurs perceptions, ils indexent notre manière d'agir et finissent par nous catégoriser socialement. Dans les sociétés anciennes soumises à ces croyances, on peut ou pas vous confier telle ou telle tâche en fonction de cette caractérisation qui n'est pourtant pas apparente. A vous de bluffer quand c'est nécessaire et douteux.

Il arrive que certains individus coïncident avec les deux (2) sexes, c'est-à-dire que le sexe apparent est de même nature nominative que le sexe spirituel (qu'on peut aussi nommer *sexé caractériel*). Lorsque ce cas est constaté, on dit qu'il accentue fortement le caractère de l'individu. Mais dans le cas où il n'y a pas une accentuation du caractère malgré la coïncidence, alors on peut imager cela comme une sorte de faux jumeaux ou peut-être qu'il y a eu un avortement caché ou non identifié.

Tous ces chiffres indiquent, certes les tendances innées ou les présomptions des caractères des individus. Leur connaissance servait, surtout, à prévenir le comportement de la personne qu'on a en face de soi ou avec soi quand on mener une action. Une sorte de « memo confidentiel » sur le profil d'un partenaire ou d'un adversaire. Il est à titre préventif. Ces chiffres peuvent avoir par ailleurs des effets ataviques, car dans la cosmogonie day on croit à la réincarnation. Tout n'est que répétition, une sorte de dialectique.

Quelques exemples d'influence de ce « sexe caractériel » ou spirituel. L'exemple que nous donnons est encore vivace, même dans ma famille élargie. En effet, ceux qui croient à cette sexualisation spirituelle ne sortent jamais de la maison pour une activité importante sans s'assurer de la conformité de cette loi de la superstition. Pour eux, la première personne sur qui ils doivent tomber en ouvrant la porte ou en sortant de la cour, avant de prendre leur chemin, doit être de leur sexe spirituel. Cette rencontre aurait une vertu de bénédiction et leur garantit la chance que tout se déroulera sans entrave, avec satisfaction. Peu importe, l'âge, l'état de santé mentale ou autre de la personne, pourvue que cette personne soit physiquement du sexe que représenterait leur sexe spirituel. Une telle rencontre est pour eux un signe de bonne disposition pour leur journée et l'activité pour laquelle ils s'y sont préparés, car chaque journée commence toujours par un vœu, un but. C'est comme si l'objet de la préoccupation qui motive votre sortie ou les affaires que vous aurez à entreprendre dans cette journée ont des réponses personnifiées. Votre destin de la journée vient à votre rencontre sous forme d'une personne et cela indépendamment de son statut social, de son âge, de sa religion et de son état de santé. Par ailleurs, c'est comme un ticket de spectacle, une fois revenu chez vous, le ticket n'est plus valide, il faut un autre, faisant ainsi comprendre que rien n'est acquis, chaque jour est un

nouveau contrat, une nouvelle quête. Dans ce monde ancien, la superstition à un rôle autorégulateur et comme dans l'exemple que nous venons de relater, votre journée peut être déterminée suivant la correspondance du sexe d'un inconnu avec votre sexe spirituel et non avec votre sexe physique et votre attirance. En clair, la détermination de votre chance journalière implique votre sexe spirituel pour attirer les bonnes dispositions, le bon sort. C'est ainsi, que certaines personnes s'assurent de donner des consignes pour qu'à leur sortie de la maison, vienne au-devant d'eux une personne physique qui corresponde à leur sexe spirituel. D'autres pensent, que peu importe le sexe physique, croiser en premier une personne qui a le même sexe spirituel, peut produire le même effet bénéfique que celui qui a la correspondance physique du sexe ou genre spirituel. Comment le savoir dans ce telle que vous l'avez mémorisée soit parce que vous connaissez à quel sexe ou genre spirituel appartient la personne. C'est un travail d'observation, de curiosité et d'information.

Il résulte de l'effet de cette superstition des attitudes mystiques dans les relations entre certaines personnes qui n'ont en apparence rien en commun. Par exemple, il y a des vieux, au village, qui pour des choses très sérieuses ne sortent de leurs cases ou de leurs cours dans la journée, que si une telle femme ou fille, un tel homme ou garçon ne se place dans un certain ordre et ne viennent au-devant d'eux. Si en absence des personnes qu'ils sollicitent ils croisent en premier un certain nombre d'individus qu'ils ont catégorisés discrètement dans un coin de leurs mémoires comme porteuses de poissent à leurs égards, alors, soit ils recommencent la cérémonie de départ soit ils l'annulent complètement et s'enferment toute la journée jusqu'à la tombée de la nuit parfois sans manger et boire. Ils ont aussi des gens qui pour eux sont de véritables anges de chance. Souvent ce sont des enfants et on les fera venir même du champ pour ouvrir la voie, l'expression c'est, « détacher la route » (*dingue nam na*). Les sympathies, les estimes, les amitiés entre les gens de différents horizons sociaux, de sexe et d'âge se jouent sur ces superstitions qui ont un rôle social non négligeable. Les préférences parfois insoupçonnées, reposent sur ces échanges de bons procédés de sexe spirituel. Il y a une expression autant spirituelle que ne l'est celui du genre ou sexe spirituel : *dé mon té guini* ou *dé mon té gni guini* signifiant leurs ombres vont ensemble ou se superposent, se fusionnent. Ombre en day veut aussi dire esprit, c'est-à-dire ton autre-toi invisible, caché, furtif, insaisissable.

Ce critère de matching est important et conduit beaucoup de gens à ne jamais associer en priorité, à leurs projets de vie, certaines personnes même de leurs entourages.

Comprendre, expliquer, agir et vivre en immersion dans un village, requiert de connaître ces choses et savoir pourquoi, les villageois s'organisent et interagissent ainsi. Être de la désignation femelle ou mâle en fonction de son premier-né suppose une certaine croyance et une certaine pratique. C'est une question d'observation, certes, mais aussi d'expérience personnelle qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire mais de participer à donner

une solidité aux relations individuelles qui par leur complexité engendre la tolérance et permet une croyance à la société où chacun croit que son sort personnel peut dépendre d'une autre personne donc indépendant de sa propre volonté et de la volonté humaine. La spiritualité nait de ces superstitions.

Les aspects organisationnels

Dans l'élaboration des emplacements des familles, celles issues du père pour lesquelles on utilise l'expression « les enfants de l'homme » s'installent face au soleil. On dit de ces familles qui sont à l'occident face à l'orient que le soleil se couche « chez eux » ou que le soleil est « dans leur dos ». Cela fait sens dans la mesure où c'est le repère qui détermine la répartition des statuts et des rôles. Les emplacements des familles en fonction du parcours du soleil sont des allégories qui fixent les destins des familles. Comprendre cette perception du soleil comme grand administrateur mystique de la vie sociale et spirituelle, c'est comprendre les codes et les règles du pouvoir de chaque groupe ou clan dans le village.

Les expressions « le soleil se couche chez eux » et « le soleil est dans leur dos » sont à nuancer. La première décrit les responsabilités et les charges et la seconde les priviléges, donc le statut social accordé par le destin ou les divins.

Les familles installées à l'occident sont les familles des fondateurs du village, ils voient le soleil se lever et s'assure qu'il viendra « se coucher chez eux, de leur côté ». C'est comme cela qu'ils parlent les anciens de cet occident du village : « Le soleil rentre au village ou le soleil rentre » pour dire le soleil se couche. « *Yor si ri ah* ou bien *yor si ri* ou encore *yor ougni* ». Le commun du village dit, *Yor ougne* ou *yor wey* qui veulent dire respectivement le soleil rentre ou le soleil tombe comme s'il tombait épuisé. Ceux qui sont à l'Orient surveillent le lever du soleil pour l'annoncer mais théoriquement ne le voit pas se coucher. Les anciens disent : « le soleil sort = *yor bor* » qui est à nuancer avec le soleil se lève = *yor ara* » du commun des mortels du village. Tout est dans les moments séquencés de la journée, qui permettent de coordonner les actions, les activités.

Le mot jour signifie dans cette cosmogonie *day*, le moment où la lumière du soleil s'éteint, à savoir le soir. On le nomme *dou* comme le mot qui désigne la nuit. C'est pourquoi il y a ce décalage entre la perception et le décompte des calendriers des temps anciens, qui à la longue a rendu difficile la datation dans les contes et les légendes. En effet, la nuit ne compte pas, c'est un moment de repos, un temps mort, un moment neutre pour les hommes ordinaires. On ne travaille pas la nuit, tout est suspendu, sauf pour les sorciers, les grands initiés et les chefs ou patriarches. Travailler la nuit ou se déplacer la nuit est suspicieux et on désigne cela par l'expression *seign dogko* ou *seign kéri dogko*.

Il y a un relais entre le lever du soleil, c'est-à-dire son réveil à l'aube et le coucher du soleil. Ce relais c'est la nuit. Tout ce qui est contraire cette perception est un malheur, un acte contre l'ordre naturel des choses. « Le fondateur du village » doit veiller à cet ordre, c'est pourquoi il se repose la matinée après avoir passé le relais à ceux qui ouvrent le lever du soleil et qui eux, à leur tour se reposent la nuit.

Tout comportement du chef est interprété comme un indicateur d'une situation qui découle de sa nuit, car le chef n'est pas qu'humain. C'est dans la nuit que se livrent les bagarres qui procurent au jour, les éléments de sa viabilité (sérénité ou perturbation). C'est pour prévenir cela qu'il est établi, que la nuit, le village doit être calme et à l'écoute comme un sous-marin, afin de permettre de déceler les signes d'affrontement ou de paisibilité entre les forces de la nature, souvent invisibles, qui sont les esprits incarnés des morts, les grands sorciers avec leurs assistants ou stagiaires, les messagers de nuits, etc.

Le rôle du fondateur du village avec son armée de sorciers est de défendre les villageois et d'arracher au cours de cet affrontement « le butin » qu'il faut dans l'intérêt du village. C'est cela le sens de la mystification du pouvoir (sa justification). Elle n'est pas dans le statut, mais dans le rôle.

Positionnement géographique à l'intérieur du village.

Le positionnement géographique Est/ouest, Nord/Sud n'est donc pas simplement une histoire de confort et de privilège mais de rôle dont l'objet est la cohésion et la protection du village. Les éléments de communication sont matérialisés par les sémantiques « *dounou ah* » et « *none ah* », signifiant littéralement et respectivement *le dos* et *les yeux ou le front du village*. Ce sont ces mots qui illustrent le rôle et le statut, que s'attribuent les acteurs sociopolitiques du village. C'est comme en politique le concept de droite et de gauche, sauf que pour le village il s'agit de spiritualité et peut conduire à des théories théologiques car il s'agit au fond de croyances.

On peut élaborer là-dessus sous plusieurs angles mais l'angle le plus évident est la spiritualité construite autour du pouvoir discret et indiscutable du soleil. Ainsi, lorsqu'une affaire est amenée au grand jour, on attend qu'elle soit résolue et que l'auteur en assume la responsabilité également au grand jour.

Le deuil

Est une réalité très ritualisée, qui développe les concepts les plus articulés de la cosmogonie day. On ne peut l'aborder cet opuscule vu qu'elle touche toute la question de l'organisation sociale, de philosophie, de psychologie, de politique, d'art et d'architecture. Pour rester dans le domaine de la légende disons que la belle mort est celle qui intervient la nuit et l'enterrement normal est celui qui se fait à partir du moment où le soleil atteint le niveau des épaules et doit finir avant que le soleil ne se couche. Rien que ce

chronogramme est en lui-même un concept de philosophie, c'est-à-dire une conception du monde qui axe toute organisation de la vie autour du soleil. Par contre, la mort des enfants est considérée comme régulière si elle intervient dans la journée. On estime que les enfants sont vulnérables au moment du *yor taurho*, (le soleil blanc) qui correspond à la matinée entre 9h-11h.

Les expressions dans le cercle des initiés qui font sens dans le langage concernant la mort et cela suivant les individualités et leurs rôles sont : ha *kaw nommon* = il a conclu sa parole. C'est pour désigner les personnes mures et respectées du point de vue de leurs familles ou du village. Les personnes qui font consensus et ont marqué les esprits dans le village et aux alentours. Ce *kaw nommon* signifie que désormais la personne défunte ne dira plus rien en tant que vivant donc tout ce qu'il a eu à dire ou à faire va être suivi, assumé et cité en exemple. Il devient une référence, un symbole. *Kim non-non* est dit pour tout individu et signifie, il a fermé les yeux. Cette expression témoigne de l'affection, car elle sous-entend que la personne s'est endormie mais elle reste vivante dans les cœurs. *Kim nommon* = il s'est tu, est pour indiquer ceux qui sont acculés et craints injustement. L'expression est utilisée à l'endroit des adolescents et jeunes -adultes mais surtout pour exprimer la désolation des femmes qui ont tant subi de leurs belles familles. *Kim nommon* est à double sens et veut dire que la paix soit maintenant et que le ou la défunte repose en paix. Le vrai RIP.

Le *front du village* ou *nonne ah*.

Le *front du village* peut traduire au regard de la cosmogonie de ces populations day d'alors, des rôles précis sur lesquels nous y reviendrons dans un autre opuscule qui sera consacré aux statuts et rôles des emplacements des clans dans un espace vital et dans l'imaginaire collectif.

Les individus installés au coucher considèrent, que le soleil se couche « chez eux » et qu'il est de leur devoir de lui assurer une tranquillité ; de veiller qu'il puisse bénéficier en retour d'une intimité dans ses activités secrètes de régénérescence avec les grands esprits du village. Si le soleil veille sur eux, c'est que ces humains du village day considèrent qu'il y a une contrepartie qui est leur devoir de protéger le soleil et une partie de ses secrets. Pour ces populations la nuit est consacrée aux travaux de régénérescence par des concertations entre les grands esprits. De façon paradoxale, c'est en profitant du sommeil du soleil que les grands esprits se réveillent, travaillent et viennent confier au soleil endormi leurs vœux, qu'il lui appartiendra de porter au jour. C'est comme si les grands sont une petite équipe de nuit qui font une partie du travail du soleil jusqu'au premier chant de coq, en échanges de quelques missions secrètes. C'est comme il y a une complicité entre la nuit et le jour L'expression consacrée « dans le dos du village » fait sens pour le village avec le rôle de cette position.

Les entrées des demeures des individus de la lignée installée à l'occident tournent en principe dos au soleil levant sinon elles sont de biais.

Symboliquement, ces familles portent le village sur le dos comme on porte un enfant ou une charge et ils doivent en assurer la responsabilité, à savoir : la sécurité, la cohésion sociale, la justice et l'éducation.

On comprend donc que le soleil n'est pas un astre quelconque extérieur à la réalité du village mais un acteur vivant, impliqué dans la vie du village et responsable au même titre que les villageois de tout ce qui s'y passe de bons ou de mauvais. On peut ainsi, impliquer le soleil dans tout en l'invoquant ou en l'accusant et même lui trouver des complices sanctionnables. On peut lui payer des tributs par des sacrifices de petits animaux ou par des dons des prémisses des récoltes, mais ce n'est pas une adoration. Le soleil est utilisé comme un régulateur et à la limite comme un administrateur principal.

« Les enfants de la mère ou de la femme », s'installent au levant. Symboliquement, cette partie s'incline avec respect devant le père, installé à l'occident. Ils sont chargés de réveiller le village et de s'assurer que tout est en ordre avant que la journée ne commence. C'est toujours un habitant du côté de l'orient qui est supposé « ouvrir tous les matins le chemin de la journée » au reste de la population. Le rituel de cette ouverture de chemin, consiste à faire semblant de prendre le départ, en faisant quelques pas hors de la cour en direction de la voie menant vers les champs. Ce sont également les occupants situés à l'orient du village qui organisent la préparation des grandes chasses périodiques et les campagnes de pêches dont certaines s'étalent sur des mois. Ils sont comme les intendants du village. Dans un rôle imaginaire on peut dire qu'ils sont le « muezzin ». C'est aussi parmi eux, que se désigne un crieur, affecté au service du chef de la communauté, etc. Ce sont, en terme moderne, « les grands commis de cet État qui est le village ou la communauté tribale.

Le chef du village qui veille souvent toute la nuit doit revenir chez lui physiquement ou en esprit, dans le silence, avant le 1^{er} chant du coq. Ensuite, attendre que la première personne de l'Orient ne sorte, fasse un bruit qui indique que l'Orient est réveillé. Ce bruit consiste en diverses choses banales comme tousser fort, héler quelqu'un d'imaginaire ou un animal ou un arbre ; faire tomber quelque chose de lourd, frapper sur les sekos (paille) de la concession, etc. Tous ces gestes doivent porter un sens pour les notables qui les interprètent silencieusement car c'est une sorte de rapport succinct, qui sera discuté en détail par un rituel de visite de courtoisie dans la matinée au chef. Ces gestes sont les préludes des séances de travail. Ce sont ses gestes ou plutôt ses rapports en « morse » qui vont conditionner une partie des affaires administratives de la journée. C'est après l'annonce du réveil matinal par l'Orient, qu'on considère que le village est réveillé et le chef peut sortir, c'est-à-dire se rendre disponible. C'est en somme pour les temps modernes, l'heure d'ouverture des bureaux ou des travaux.

Les nouvelles de la nuit se partagent et se propagent.

Si quelque chose de grave et d'urgent se produit dans la nuit, après un temps considéré comme *la nuit profonde* ou *le milieu de la nuit (dana-dou)* qui

n'est forcément pas minuit, mais un temps où le village est plongé dans le silence et le sommeil, ces choses doivent être gardées sous silence en secret jusqu'au premier chant du coq. Si on doit absolument les communiquer, ces urgences de la nuit doivent se communiquer furtivement par des signes discrets entre des cases rapprochées car les déplacements nocturnes sont interdits et suspects pour permettre aux veilleurs de la nuit de suivre et de distinguer sans confusion les activités des entités de nuit. N'oublions pas que la nuit, le grand seigneur, à savoir, le soleil dort et ce sont les grands les esprits et la mort qui circulent en maîtres. Ils ne tolèrent aucune autre présence non-conforme à leurs entités actives. Les déplacements tolérés, à ce moment de la nuit, sont ceux qui sont accompagnés ou qui se font après le 2ème ou le dernier chant du coq, c'est-à-dire le 3ème. Les déplacements de l'aube sont à risque, sauf s'ils sont initiés ou accompagnés par les personnes qualifiées. Se déplacer dans les créneaux horaires de la nuit profonde, c'est comme affronter les heures de couvre-feu. Dans les temps anciens on ne doit pas perturber les esprits de la nuit comme on ne doit pas mélanger les esprits de la nuit et les esprits du jour. On dirait, il ne faut pas perturber le travail des équipes de nuit.

Même si la personne du côté des enfants de l'homme donc de l'Occident à une chose urgente à faire à l'aube, il doit se rapprocher très tôt d'une personne du « côté de la femme » pour lui demander d'ouvrir la voie. Ces petites règles rendent les deux côtés du village indispensables et complémentaires en obligeant les uns et les autres à cultiver une entente entre eux.

Il n'y a que trois (3) chants de coq qui sont codifiés. Le plus efficace et le plus mystique est le 1^{er} chant. Il est imparable lorsqu'il vient du bon côté et que les paroles ou les vœux sont prononcés en même temps. Cela demande beaucoup d'observation et d'entraînement. Le 2^{ème} chant est celui des ménages. Le 3^{ème} est juste un avertissement ou pour intimider mais il sert à rectifier l'éducation des adolescents et des jeunes épouses.

Les conseillers

Les conseils prodigués par les personnes issues de la partie orientale du village sont déterminants. En effet, les personnes issues de cette partie du village, assignées à cette tâche de conseillers sont écoutés avec beaucoup d'attention. Leurs conseils sont sollicités comme un ultime recours dans les situations conflictuelles. Ils sont par ailleurs, les seules, à l'instar de ce qu'est une mère, à disposer du pouvoir de parler après le roi (Ngara) ou de relancer une parole, une discussion dont le patriarche a mis fin. Dans un jeu d'échec, on pourrait les percevoir comme le fou-du-roi.

Le coq du village

Le coq est l'animal le plus mystique. On dit que son œil voit ce qu'aucun autre animal ne voit dans l'homme. Il parle aux hommes et au soleil, bref ! c'est le coq des clans situés à l'Orient qui chante en premier, chaque jour,

pour annoncer l'aube. Sinon, « un cabinet particulier » est convoqué lorsqu'un autre coq, par exemple celui de l'occident ou celui des allogènes chante en premier à l'aube, conséutivement pendant trois (3) jours. Si ce cas se produit, alors on doit chercher à comprendre le mobile d'une telle perturbation car c'est annonciateur d'un moment de difficultés pour le village.

Toutes les forces : individu et corporation qui sont liées à la « mère » par les liens de naissance ou qui sont assujetties à elle par la tradition ou encore qui sont invitées par elle pour s'installer dans le village, s'installeront sur le côté dédié à la lignée de la femme.

Les détenteurs de certains types de pouvoirs comme les forgerons, par exemple, s'installent à l'extrémité du village et ce, dans le prolongement de l'alignement sur lequel est installé le représentant du fondateur du village. C'est un signe normatif.

La place du marché et la place où sont rendus les jugements sont attribués au côté où est le clan du chef. Les espaces **culturels** où se déroulent les activités de récréation tels que les danses et les jeux sont placés du côté où est le clan de la mère (les enfants de la femme).

Les espaces **culturels** sont, selon leur importance, en brousse dans des endroits sanctifiés ou dans un coin de la concession du patriarche clanique. Un autel est installé et seules les personnes autorisées y ont accès.

Autre chose, le ou les héritiers pressentis pour succéder à la tête du village ne sont pas autorisés à s'installer du « côté de la mère », c'est-à-dire à l'Orient. Les autres sont libres de choisir leur côté mais généralement, ils se regroupent du « côté du père ». Dans cette perspective, il est clair que les « enfants de l'homme » qui sont installés du « côté de la mère » ne doivent pas prétendre à la succession du père. La question est ainsi tranchée théoriquement car ils sont spirituellement illégitimes pour cette tâche et les adversaires à la succession et la population les considèrent comme des prétendants inoffensifs au trône du village et à la tête du clan. Telles sont les lois qui gouvernaient les esprits chez les Day dans ces périodes anté guerre de Bouna et cela montrent combien ces périodes étaient fortement marquées par les superstitions.

Les menstruations

Il y a des cas particuliers à chaque clan, mais de façon générale, seuls les enfants et les femmes sont autorisées à se coucher sur le même lit ou à manger les repas des femmes qui sont dans leurs périodes de menstruation. Pour les initiés, ils sont même interdits de toucher aux choses qui sont touchées par une femme qui a ses règles et cela pendant 7 jours. Ils ne peuvent ni boire de l'eau dans la même jarre ou calebasse ni manger le repas d'une femme qui a ses menstruations, quelle que soit la femme. C'est ce qui conduit les femmes à disposer des ustensiles qui leurs sont spécifiques, que l'homme ne doit toucher sous aucun prétexte et à aucun moment. Ces

ustensiles sont isolés des autres et sont surveillés pour ne jamais se mélanger à d'autres. Ils sont disposés de sorte à être reconnus par des personnes averties et sont placés de façon à être inaccessibles aux petits enfants qui pourraient par ignorance les déplacer et les mélanger à d'autres. De même, les femmes ont un coin improvisé pour les toilettes nocturnes pendant cette période de menstruations car elles doivent éviter d'utiliser le même petit coin que les hommes et les autres femmes qui sont hors de cette période redoutée. Dès la pré-adolescente on commence par interdire les garçons de rentrer dans les cases de leurs mamans sans en avoir préalablement reçu l'autorisation par elle ou par une autre femme âgée et cela intervient souvent dans les cas de force majeure, par exemple, une maladie paralysante et qu'il ne se trouve personne d'autres pour la déplacer ou pas suffisamment de personnes à mesure de la secourir proprement. Comme situation exceptionnelle, il y a également le décès, qui abroge toutes ces mesures. Il faut dire que certains garçons ont participé à bâtir la case de leurs mamans mais une fois que ces dernières s'y sont installées, ils n'ont jamais pu y entrer du vivant de leurs mamans. Si les fils adolescents ou adultes sont autorisés à entrer dans la chambre de leur maman, ils doivent s'asseoir devant la porte et un témoin doit les assister et ne jamais s'asseoir sur le lit de leur maman avec elle ou en son absence, il en va de même pour ses marâtres. Ces mesures deviennent obligatoires à l'adolescence et pour le restant de la vie d'adulte, jusqu'à la naissance du premier petit-enfant ou certains écarts sont tolérés pour admettre la présence du fils dans la chambre de sa mère.

Il y a des familles qui avaient une observation très stricte, qu'on qualifierait aujourd'hui d'intégrisme à l'endroit des femmes qui traversaient leur période de menstruation à cette époque. La femme qui avait ses règles était isolée. Elle ne devait pas parler directement à son mari, même porter son regard sur lui ou se faire voir par lui, surtout si cette femme est la première épouse ou « la première dame ». Elle doit donner l'exemple en vertu de son statut donc elle se montre plus stricte et exigeante avec elle-même. Elle doit également éviter d'accueillir ses enfants pendant cette période mais aussi de manger avec les autres femmes pendant cette période, à l'exception des femmes âgées, longtemps ménopausées qui sont dispensées de ces contraintes et obligations. Elle ne doit pas manger avec les autres par contre, les autres doivent lui envoyer sa part de repas tout comme elle, doit autoriser que les produits destinés à son tour de préparation soit remis à une des coépouses.

Impacts sociaux

Quelles sont les conséquences, je ne saurais les expliquer mais par contre ces mesures ont des effets sur l'organisation de l'espace sociale, à savoir que la femme doit disposer de sa case, de son espace privé, de ses ustensiles personnels et de son moment. Ce sont les raisons de cette nature qui, entre autres et par ailleurs, confortent les idées de polygamie chez les hommes day de l'époque pour assumer leur sexualité en continue. La femme en période de menstruation est privée de son homme, qui parfois ne peut même pas

entrer dans sa case. Elle ne peut pas venir au champ avec lui, à moins de disposer d'une autre parcelle propre ...

Système social matrilineaire ou patrilineaire

L'ensemble de ces dispositions concernant la femme, ses menstrues et les restrictions des visites intimes pour le devoir marital mais également les restrictions opposées aux fils de pénétrer dans les chambres de leurs mamans ont une forte raisonnante avec la racine matrilineaire du système sociale qui préexistait. Car à l'opposé les filles peuvent librement entrer dans la chambre de leurs pères sans que cela ne suppose un outrage ou ne sous-entende une inquiétude. Par ailleurs, il est quasiment inexistant, sinon très rare et dévoilé le cas des incestes entre fils et mère, même folle. Ceci étant sanctionné de bannissement et de mort. C'est une malédiction éternelle (*Kôwô pây*) = une sorte de désintégration crasseuse et putréficatrice.

Ces valeurs primaires ressemblent à une prévention d'un retour à la communauté primitive du matérialisme dialectique où la nudité, la proximité continue, le climat, la dépendance, l'environnement et la prédominance de l'instinct sur la morale autorisaient par leur combinaison un comportement de sexualité bestiale donc indistincte où on ne savait pas qui était le père de qui mais par contre, même si les enfants étaient élevés en troupeau, on savait d'instinct ou par habitude ou par affirmation, qui était la mère de qui. Chez les anciens Day de cette période comme cela se dit dans beaucoup de société, on sait qui est sa mère mais on n'est pas suffisamment certain de qui est son père.... Merci pour nos mamans. Par ailleurs, comme pour minimiser un type d'inceste secondaire, on dit : *wa boung ré da saa* comme pour tolérer une relation entre demi-frères et demi-sœurs ou entre cousins germains. Toute relations qui est moralement sujette à caution est examinée et jugée à l'aune de la lignée. Les enfants (cousins) dont le père et la mère ou les mères ont la même mère ne doivent pas se marier ou faire des enfants même si secrètement ils entretiennent des relations sexuelles car la finalité est d'éviter d'avoir des enfants frappés de *kôwô*.

Wa boung ré da saa signifie littéralement les enfants du père sont comme la pâte cuite du haricot. Tu peux la manger sans sauce, car elle est succulente et la salive suffisait à l'accompagner au contraire de la pâte d'autres légumineuses comme le mil, le sorgho, etc. Il faut se placer dans le contexte des primitifs ou des sociétés techniquement à peine sorties de la période des cueillettes et des chasses. Moudre finement une farine et la fermenter n'était pas encore performante en ce temps et ingurgiter sans une sauce ou un accompagnement plus accommodante une préparation du mil, sorgho et autres était comme manger de la paille. Tout est dans cette expression et justifie pourquoi les parents surveillent dans le village et s'impliquent dans les relations des enfants en mettant au centre l'éducation et les interactions familiales. En décortiquant cette expression on peut ironiquement dire que la sauce est la morale...

Le poids des superstitions

Il faut savoir que ces sociétés anciennes sont des sociétés superstitieuses où tout à une signification. Pour ces sociétés, Dieu parle aux créatures vivantes à travers la nature et jamais directement car comme le dit un de leurs adages : « *Luwa ho ssor ni sangui ré* », qui se traduit par : Dieu ne tend jamais quelque chose de sa propre main à un individu. Ils sous-entendent par-là, que Dieu se serait caché dans l'infinité de la nature et y aurait disséminé des messages comme des épreuves d'intelligence et de labeur. Il appartient, selon cette perception, à chaque être vivant ou espèce vivante de se donner les moyens d'interpréter les signalements et les alertes envoyés sous diverses formes par la nature. Il appartient à chaque espèce et à chaque individu, suivant ses capacités, de pouvoir s'approprier ses messages et leurs sens et en faire une opportunité. La nature est perçue comme un puissant messager, porteur de messages divins, riches en opportunités et que les opportunités sont complexes en risques. Ces pensées sont les sources des croyances au travers des totems. Cette croyance au travers des totems, est de notre point de vue profane ce que nous nommons *déisme polyvalent*. Dieu et nature sont liés et tout dans la nature peut se transformer en porteur de message et de décodeur d'un destin caché. C'est cela le fondement théorique de la superstition des villages de Bouna au temps anciens.

Dans le temps ancien de Bouna, le format de l'imaginaire collectif ne s'alimente pas d'imaginaires supplémentaires et fécondes mais des choses déjà abouties de la nature. Par exemple, elles n'imaginent pas des choses comme des gribouillis dans le ciel, mais plutôt un arbre connu, dans un endroit connu, qui prend la forme d'un animal totémique ou d'un humain familier de tout âge et tout sexe. Pour eux, tout est codifié et légitimé par la nature et le hasard est un mirage qui cache une réalité qu'il faut trouver. Tout ce qui arrive est motivé par une intention extérieure bien calculée. La question est moins dans la cible que dans l'intention et dans la motivation. Une maladie, un décès, une trouvaille, une mauvaise récolte, une mauvaise rencontre, etc. doit être attribué nécessairement à un bouc émissaire, presque pré-désigné par son environnement, son statut ou son comportement.

Pour les superstitieux, il n'y a pas un dieu bon distinct d'un dieu mauvais. Les deux sont en un et selon les circonstances, ils agissent comme un seul dieu pour faire soit le bien soit le mal en envoyant l'esprit (dhé) qui correspond au job description des invocation suggérées par les totems.

Les esprits agissent, pour une part comme des vulgarisateurs qui alertent les créatures, notamment les hommes sur les dangers et divers risques cachés mais surtout les aider à découvrir, à s'instruire et à s'approprier des codes opportunément utiles. Pour une autre part, les esprits agissent comme des juges et se chargent de prononcer des verdicts en lien avec les rapports sociaux mais aussi les interactions entre les différentes espèces vivantes de chaque écosystème.

Dans le cas de Bouna de l'ancienne époque, si les esprits se comportent en censeurs, le suivi-évaluation des activités mises œuvre par les clans dépend des totems familiaux. En effet, Les totems incarnent les projets de vie et contiennent les cahiers de charges avec les plans directeurs mais également les objectifs globaux de toute la communauté clanique ou tribale. Il revient à chaque famille, d'harmoniser dans une mesure conséquente ses objectifs particuliers avec les objectifs globaux, afin de renouveler la confiance de la communauté à son endroit mais aussi l'acceptation de ses totems, c'est-à-dire leurs validations par la communauté. Cette dualité, que les totems familiaux ou claniques doivent gérer pour marquer leur singularité et pour affirmer en même temps leur socialisation, est un exercice qui se fait périodiquement et cela traduit l'existence, à la fois d'un système de consensus et d'auto-évaluation pour indiquer à chaque famille ou clan la solidité de son appartenance, c'est-à-dire, savoir si la famille ou le clan est toujours tolérée au village ou bannie. L'existence de ce système de consensus et d'auto-évaluation permet de ne pas recourir systématiquement à la violence contre une famille sans preuve, sans avertissement et sans prononciation d'un verdict public. La dénonciation fait partie des outils de gestion de cette évaluation mais elle doit être appuyée par des preuves matérielles ou des témoignages sous serments, car la société day est une société où la parole d'un homme à un effet, il a une valeur serment et un pouvoir de coercition car elle est prescriptive de rumeur.

Les sources les plus crédibles des témoignages sont la vue, l'ouïe et le toucher étant donné que les questions fondamentales sont formulées autour de : *Ma go, timba ? Ma dém, timba ? Ma dim ni yhey* ou bien *Ma scéen ?* Traduction : as-tu été témoin ou as-tu assisté à ce que tu dis ? = as-tu vu réellement ce que tu décris ? As-tu vraiment écouté ou as-tu entendu dire ? As-tu vu cela entre la main ? l'as-tu reçu ? Donc avant de parler pour appeler les gens à agir (mobiliser), il faut s'assurer de la vérité de ces trois organes de sens, à l'exception de l'odorat et du goût. Le goût comme l'odorat sont non seulement altérable facilement mais l'odorat est surtout réservé aux activités de défense, tel que la surveillance, la détection, l'alerte. L'odorat est une sorte de « lanceur d'alerte » ou d'alarme.

Bref ! ces sociétés anciennes ont élaboré des tableaux de décodage, à l'instar ceux des bureaux des chiffres. Ces tableaux sont le résultat des expériences mystiques révélées à travers des rêves, des voix entendues derrière les buissons, des arbres, des grottes, des animaux incarnés en humains, etc. Ainsi, on retrouve toute une panoplie de pratiques empiriques qui visent à conforter ses croyances et ces superstitions dont voici quelques exemples : Les femmes comme les enfants ne savent pas modérer leurs colères ou rancunes et pour cela, il ne faut pas leur donner un pouvoir car ils ont tendance à ne pas lâcher prise lorsqu'ils ont une personne en grippe. On dit d'avoir peur et d'éviter d'avoir à faire à des sorcières ou des enfants sorciers car ce sont les plus susceptibles et méchants, qui ne font qu'à leurs têtes quand ils ont le pouvoir, la puissance. Une chanson Ivoirienne donne une couleur humoristique à cela : *ce que femme veut, Dieu le veut ; ce que Dieu*

veut, femme s'en fout. Les femmes ne gardent pas de secret et une chanson africaine l'exprime avec les paroles suivantes : *quand la femme se fâche, le secret est dehors.*

Sur la question des secrets, il y a un paradoxe ou une digression car la femme tout comme l'homme à ce qu'on appelle le cœur dure. Elle peut garder un secret lourd comme l'identité réelle du père de son enfant. C'est pour cela que dans cette société ancienne il est imposé progressivement le patriarcat pour que tout enfant conçu dans le foyer par la femme appartienne de facto à son mari. A ce sujet, on raconte que pour éviter les conflits sous-jacents, les accoucheuses traditionnelles s'efforcent au moment de l'accouchement à remodeler certaines parties du corps du bébé pour rapprocher sa ressemblance à celui du père stérile ou cocu. La ressemblance qui est un leurre doit être avec celui d'un supposé ancêtre lointain ou mythique. Craindre à ce point les femmes n'est pas une question physique mais une reconnaissance de leur intelligence, de leur art à manipuler les situations dans le sens de leurs vues et la faculté de réprimer plus férolement que les hommes, en effet, *ce que femme veut, Dieu le veut mais ce que Dieu veut, femme s'en fout !*

On peut énumérer toute une encyclopédie de ces choses qui codifient les actions et les interactions en termes de superstition, afin de justifier la légende que nous évoquons comme étant l'un des signes précurseurs de la guerre de Bouna.

La recherche des validations communautaires par les familles et les clans fait des totems des outils de gouvernance sociale. Les totems facilitent l'harmonie et la socialisation mais également, ils encouragent et endoscent un climat général de superstition. Ce n'est donc pas pour rien que nous spéculons sur le rôle du *han* dans la légende de l'avènement des malheurs survenus à Bouna au début de l'administration coloniale au Tchad.

Le système des croyances aux effets du *han* était simple : désobéir consciemment ou non aux règles édictées fait courir le risque d'une sanction qui peut, suivant sa chaîne de valeur (fautes), impacter un individu, une famille, un clan ou tout le village. Ainsi, la peur d'être mis à l'index était puissante et pour cette raison chacun s'auto-contrôlait et surveillait les autres pour ne pas fâcher les » esprits ». Pour la légende de Tonrhé, la guerre de Bouna à d'autres causes que celles qui sont officiellement documentées....

Notons toutefois, en guise de remarque que les sociétés villageoises anciennes avaient deux (2) faiblesses :

- 1) Il y a trop de codes secrets, comme des hadiths, des fatoua ou des règlementations et autres lois des administrations publiques. Ce qui rend difficile leur assimilation et oblige à recourir ou à s'intégrer à un groupe en suivant simplement les pratiques et s'y conformer. La remise en cause est sous-tendue par la peur, la pression sociale et l'intimidation des artifices comme les totems, le *han*, etc. la survie et la créativité sont déléguée par ce système à un autre objet ou entité

sociale et spirituelle. A juste titre, la liberté est encadrée. Ce sont des sociétés comme la plus part dans le monde suiviste, parce que normée.

- 2) La méthode de transmission des savoir est très sélective, lente et pénible à valider. Conséquences, l'efficacité des codes n'est pas souvent réévaluée et mise à jour, donc beaucoup de codes deviennent vite obsolètes et inefficaces dès lors que l'environnement social ou culturel change car ils sont, non seulement empiriques, mais n'ont aucun caractère populaire et homogène à la différence des codes des religions et des administrations

Comprendre les motifs du plan de protection spirituelle du village.

Selon l'interprétation qu'on peut donner à la projection conceptuelle de ces prêtres traditionnels pour protéger le village, le nombre des habitants d'un village doit être en rapport avec la superficie vitale de ce village.

La superficie vitale doit comprendre, en plus de la superficie habitable, les superficies mises à disposition pour les champs et pour les réserves communes. La superficie vitale est donc constituée de trois (3) ensembles de superficies qui forment l'essentiel du patrimoine domanial du village. Ces trois (3) ensembles ou types de superficies sont comme dans la théorie des ensembles avec des inclusions et des intersections suivant les intérêts socioéconomiques ou spirituels. Toutes les superficies de cet ensemble non pas les mêmes fonctions et tous les villages n'ont pas les mêmes les rapports entre eux, suivant que ce qui les lie est prédominé par le spirituel, le culturel ou l'économique et c'est en fonction des lacunes constatées que la politique des alliances (diplomatie et autres) se déploie.

En d'autres termes, les pouvoirs du village en tout genre et sous toutes ses formes se limitent aux frontières de chaque ensemble défini et de chaque village. Au-delà, ces pouvoirs sont inefficaces, à condition de les associer à d'autres pouvoirs d'origines externes pour former un continuum du fait qu'ils partagent, soit les mêmes sources d'énergies soit les mêmes intérêts en s'assurant qu'ils peuvent domptés les « esprits » des uns et des autres et s'approprier les alliances par les dettes claniques du savoir, de la dot, etc. la dette du savoir peut-être celui des rites des initiations fédératives ou spécifiques. On parle dans ce cas d'associateurs ou de legs externes ou encore d'apprentissage (*ssé ouri* ou bien *ssé göri* à la différence de *ssé guiti ah ! ou ssé guiti kaka*). Ces expressions se traduisent par : *la chose prise* (*ssé ouri*). Elle peut se faire par des moyens d'échange, parfois réprimandables et *la chose apprise* (*ssé göri*) Ce sont des expressions qui illustrent l'existence des intersections, nécessitant des accords préalables qui établissent clairement les conséquences et les responsabilités devant témoins qualifiés avant toute action quelconque. Par contre *ssé guiti ah ou encore ssé guiti kaka*, veulent dire la tradition des ancêtres ou simplement les racines.

Le village comprend des ensembles de familles différenciées mais unies et solidaires autour de la superficie avec ses richesses visibles et invisibles. Le village est un bouclier, il procure une sécurité insondable, suivant la perception, l'agencement et l'appropriation des différents niveaux de superficies. Sécurité physique de la personne et de la famille, sécurité alimentaire, sécurité de soin et de protection spirituelle. Ce sont ces différentes dimensions qui fondent la réalité d'un village et son âme en donnant un sens sacrificiel au terme terre des ancêtres. Autrement, il s'agira de terre étrangère (*gni rou mba* ou *gni rou téngue* = une terre douteuse, une terre conflictuelle).

Bien que toutes les superficies acquises soient privées et validées par la chefferie traditionnelle des terres, ces superficies sont aussi garanties par les fétiches. L'un sans l'autre n'est pas suffisant pour une garantie dissuasive. Toutefois, il faut noter que certaines de ces superficies, malgré leur caractère privé, sont laissées à l'usage commun de tous les descendants du village et cela sous le contrôle des clans fondateurs du village. Ces derniers peuvent décider tout ou partie d'en restreindre l'exploitation ou d'en céder une partie à d'autres communautés étrangères. Cette cession doit se faire en consultation avec les oracles du village sous forme de contrat, c'est-à-dire de paroles assermentées et actées par les fétiches.

Il faut comprendre que la solidarité traditionnelle n'est pas évidente et surtout pas systématique comme celle que peut procurer la religion et l'initiation. Par exemple, les gens ne vont pas s'immiscer tout de suite dans une dispute concernant deux (2) individus sur les débordements de limites des concessions voisines. Par contre, ils vont dénoncer unanimement celui qui outrepasse pour ses besoins personnels les délimitations des superficies à usage commun ou les quantités prescrites pour l'exploitation des produits qui s'y trouvent. Cela est considéré comme une fraude et pourrait de ce fait susciter la colère des esprits et « appeler » le malheur sur le village ou sur eux (*so dho gni ah ou gniya*). Ça montre également leur sensibilité aux respects des accords et à la notion de justice mais également à la répartition, la gestion et l'usage de ce qui est convenu comme étant du domaine public.

Pour ne pas créer des précédents critiques et des confusions, il existe distinctement des mécanismes de règlement des disputes. Ceux qui se rapportent aux disputes intrafamiliales sont à distinguer de ceux qui s'attachent les critères d'utilisation des superficies sous contrôle commun. La violation de ces derniers, à savoir les critères d'utilisation des superficies sous contrôle commun ne tolère aucun laxisme pour bannir toute forme de favoritisme, afin de ne pas créer un fâcheux précédent préjudiciable à la dynamique de la cohésion sociale.

Dans l'ordre de la solidarité, la violation d'un espace ou d'une superficie commune dédiée à des activités telles que la chasse, la pêche, les activités culturelles, va devenir alarmante et solliciter une solidarité spontanée beaucoup plus large. Cette solidarité peut même créer des camps avec des partisans et provoquer un réajustement des règles (une révision ou une

reforme) avec des partisans indépendamment de liens familiaux. C'est pour cela, que le laxisme sur le contrôle et la gestion de ces superficies est très réprimandé et publiquement.

La solidarité est plus large, plus forte lorsqu'elle défend et protège des choses communes initialement considérées comme le prolongement de ce que chacun détient en privé. Ces choses communes doivent être accessibles et garanties par les fétiches des ancêtres communs. Elles doivent être perçue comme une réserve qui assure dans l'équité aux clans les moyens de leur survie.

La solidarité autour des biens communs est différente dans sa manifestation de la solidarité à l'endroit des biens privés. La première mobilise les systèmes religieux ou initiatiques et se fonde sur le nombre, la richesse et le pouvoir spirituel ; la seconde se fonde uniquement sur le nombre et dans une mesure relative sur le pouvoir des fétiches.

Les moyens politiques de règlements sont les pourparlers avec l'entremise des oracles, qui jouent le rôle de documentation, car l'enjeu n'est pas la conquête des terres mais le règlement d'un malentendu sur un objet précis. C'est la « diplomatie des sorciers », c'est-à-dire des « sachants » et non la diplomatie de conquête, qui engagent des affrontements armés pour une expansion planifiée.

Comprendre les bases matricielles de la structure des superficies des anciens villages day.

1- La superficie habitable.

Ce sont des surfaces attribuées par le clan selon la division du village que nous avons évoqué plus haut. Elles constituent l'espace sur lequel les cases, les greniers, les enclos de bétail, la forge, la place publique, etc. sont bâties. On peut les comparer à des terrains constructibles. Ces surfaces sont attribuées à chaque chef de famille et non à chaque individu. Elles disposent d'une poche de réserve additionnelle, qui peut être accolée à la surface principale ou être située à une autre place au sein du village suivant les normes statutaires. La surface additionnelle ou extra sert généralement aux épouses pour mettre leurs potagers, mais elle sert aussi pour bâtir une case d'hôte ou une case pour les garçons célibataires qui se préparent à la vie de couple.

2 -La superficie mise à disposition pour les champs.

Cette superficie tient compte des paramètres sociaux (quotient familial, rang social, etc.). Tout comme la superficie habitable, elle a un caractère privé et sa validation s'établit sur les recommandations du conseil des notables du

village, au regard des critères historiques et lignagères détenus par le chef de terre.

Cette superficie comprend une réserve de terre pour le cas où la partie cultivée subie une avarie accidentelle de moins importance. Cette réserve permet également de se prémunir d'autres risques telle qu'une parjure à l'issue d'une dispute qui impose temporairement à une épouse, de ne pas mettre les pieds dans le champ familiale, alors qu'elle n'est pas dispensée de cultiver ou de venir dans la zone, c'est comme une mesure d'éloignement temporaire mais dont l'objet est le champ familial. On attribue à cette dame une parcelle où ses frères, sœurs et enfants peuvent, au passage, venir lui donner des petits coups de main pour lui permettre d'avoir sa petite récolte de subsistance. Mais cette réserve peut aussi servir à intégrer une nouvelle épouse, etc. Elle a une utilité multifonctionnelle.

La superficie de réserve est incluse dans la superficie mise à disposition pour le champ. Son usage, dépend de la capacité et des plans de viabilisation de chaque propriétaire. Celui-ci peut, en fonction de ses propres critères de gestion, l'utiliser ou pas, en partie ou pas ; la prêter ou pas, l'échanger ou pas.

3 - La superficie de réserve commune.

Cette notion comprend les surfaces destinées à des activités autres que le labour. Il s'agit par exemple de la chasse, de la pêche, de la cueillette, ou les diverses cérémonies initiatiques qui se pratiquent dans cette superficie. Contrairement aux deux (2) précédentes, la superficie de réserve commune (SRC) est publique. Elle appartient à tous et parfois à plusieurs villages en même temps, du fait que les fractions appartenant à chaque village, s'interpénètrent comme des intersections pour permettre la réalisation des activités cités, qui ont un caractère culturel, économique et diplomatique. Ce sont ces activités et ces associations des villages et des communautés qui alimentent les liens de mariages exogamiques, les échanges socio-économiques et culturels en élargissant les solidarités et la formation d'autres types de communautés.

La superficie de réserve commune doit contenir nécessairement des cours d'eau, forêts, collines, etc. pour favoriser la mise en place des activités précédemment mentionnées.

Une partie de cette superficie de réserve peut aussi servir à répondre au besoin de mise en jachère des champs dont le sol est très érodé, tout comme elle peut être utilisée pour créer d'autres villages.

Cette initiative de création d'un village est rare car liée à plusieurs contraintes : démographique, sociale, cultuelle, culturelle, juridique et sécuritaire. Ces contraintes sont considérées comme des outils de performance pour contrôler l'évolution et la protection des clans. C'est à la lumière de ces outils qu'on peut prendre en considération la décision de

créer un village, c'est-à-dire une entité sociale structurellement plus complexe qu'un campement ou une garnison car un village est une continuité d'une histoire ancestrale.

La prise en compte des contraintes pour créer un village sont une constante et sont transférables ainsi les villages impliqués sur la partie de la terre à céder pour la création du nouveau village transfèrent à ce dernier leurs obligations. Le village est le reflet des compromis du village ou des villages qui ont consenti à sa création pour ne pas dire la continuité de ce ou ces villages. Le chef du village doit être le produit d'un consensus des groupes d'intérêts qui ont consenti à sa création.

Ces précautions sont d'ordre éthique et permet de ne pas laisser le monopole d'exploitation des cours d'eau, des terres fertiles et des zones giboyeuses ou forestières à un seul village ou un seul groupe de villageois sous prétexte des rapports de forces et cela malgré le caractère divisible des superficies entre les clans. Ce qui est commun reste commun et sacré comme tel pour tous les clans parties. C'est ce principe qui rend difficile l'implantation d'un village sans offenser gravement les esprits des autres clans et villages associés et nécessite de longues négociations suivant le format que nous avons souligné.

Créer un village n'est donc pas un phénomène courant, il est rare et procède d'un protocole de rituels, à la fois spirituels et administratifs au sens des traditions. Le cours d'eau, les forêts, les animaux qui les peuples sont des entités qui intègrent la spiritualité du village avec leurs cultes totémiques.

Les villages survivent autour des champs avec dans leurs étendues, c'est-à-dire leurs superficies des cours d'eau (fleuves et rivières), des forêts et des clairières. Cet écosystème permet un « nomadisme saisonnier » fonctionnel qui aide à renouveler les alliances, à réorganiser les productions et la protection du biosystème. Les activités principales étant primaires, c'est-à-dire la cueillette, l'agriculture, la chasse et la pêche, il est donc irrégulier et conflictuels d'implanter n'importe comment et n'importe quand un village sans procéder à un certain rituel pour requérir les consentements et cela comme dans nos assemblées parlementaires moderne, donc par le vote.

L'usage de ce patrimoine commun est soumis à une procédure de concertation complexe, lourde et coûteuse pour l'époque. Il nécessite un calendrier, des déplacements, des sacrifices, des rituels, des mobilisations, etc. Il doit être autorisé par le chef de terre de la partie concernée avec un signalement aux parties riveraines. Si les activités concernent une intersection impliquant plus d'un village, ce sont les notables de ces villages avec leurs chefs de terre qui doivent faire des recommandations et voter.

L'espace commun de réserve est reconnu par d'autres villages aux alentours et se compose parfois d'une ou de plusieurs intersections avec d'autres patrimoines communs reliés à l'influence d'autres villages riverains ou

éloignés et aux droits d'autres usagers installés ailleurs. C'est une gestion embryonnaire quasi notariale, qui comptabilise aussi des sortes de « succursales lignagères » de cet espace commun qui sont les dépendances ou des villages dissociés, qui ont des anciens membres des clans du village-mère. C'est le cas où ces derniers n'ont pas perdu leur qualité d'ayant-droit.

L'accaparement de cette superficie ou son usage sans explication fondée, au préalable, peut provoquer des tensions entre les villages. C'est pourquoi, il est convenable, avant toute utilisation, de solliciter l'avis des notables qui ont autorité. Ce sont ces autorités qui précisent la nature des activités à exercer, la durée ou le caractère saisonnier. De même, ce sont ces autorités qui indiquer la période de la mise à disposition. C'est un vrai contrat d'utilisation ou de cession.

4- Les échanges des champs

En ce qui concerne les échanges des champs, ils ne se faisaient qu'entre les personnes de même village et de même clan. De même, les prêts des champs, qui se contractaient sous forme de location ne s'effectuaient qu'entre les gens de même village et les parties décidaient librement entre elles de la compensation. La parole donnée suffisait pour garantir les termes de l'accord car on était dans une société d'honneur et non de duperie politique ou de rapport de force militaire. Cette pratique indiquait qu'il y avait des échanges économiques et ces échanges obéissaient à une éthique et à des normes bien définies.

Comment interpréter cette décision des prêtres de sanctuariser le village ?

Les bases.

Le travail entrepris par les prêtres, inspirés des devins, procédait de toutes les préoccupations décrites en aval. C'est ainsi, qu'ils sont intervenus avec le "han", qui faisait autorité d'un sceau devin pour délimiter le village et valider les découpages des périmètres claniques. Il revenait ensuite à chaque clan, de garantir, selon ses totems et les fétiches la répartition des parcelles familiales et des terres agricoles., qui leurs sont reconnues.

En sanctuarisant avec le "han" les limites physiques et virtuelles du village, les incantations invoquées à cet effet, édictaient en même temps des interdits opposables aux familles autochtones de Bouna.

Ces interdits obligeaient les Bounas à ne pas installer une demeure familiale en dépassement des limites consacrées par les oracles. Par contre et exceptionnellement, dans cet espace interdit pour l'extension des habitations des autochtones, il y a des parties où il est permis d'y accueillir, à titre provisoire et sous certaines conditions ritualisées, des populations allogènes et non résidentes pour une raison évidente, ces populations ne peuvent pas

directement résider à l'intérieur du village. Le but bien calculé est d'éviter de biaiser les marquages lignagers et claniques mais également de ne pas perturber les effets protecteurs que les esprits de Bouna ont invoqués pour protéger les leurs. Il y avait une logique contextuelle à cette pratique, aujourd'hui critiquable au regard de la nouvelle réalité socioéconomique.

Les allogènes mâles, qui se sont installés à titre individuel à l'intérieur des marquages claniques, sont ceux qui ont épousé soit des veuves sans enfants, en prenant la suite du défunt mari qui était leur ami, soit une fille qui a eu une aventure malheureuse avec un allogène fugitif, soit des « bâtards » couverts par une paternité familiale ou offerts au chef comme progéniture. Il y a souvent consensus à ce sujet car certains parmi ces enfants sont dits : « *les enfants de la dote* » en ce sens que tout ce que produit une « femme dotée », donc mariée, revient à son mari tant qu'elle est maintenue dans le foyer. Les personnes de ces catégories sont identifiées et assimilées par les esprits comme les enfants de Bouna et doivent bénéficier de sa protection et en retour se soumettre aux contingences de la spiritualité des clans auxquels elles sont affiliées.

Les seules installations autorisées, au-delà du tracé des surfaces dédiées à l'habitation, sont les cabanes pour les rituels secrets ou les enclos initiatiques et les champs du village.

La volonté de maintenir le contrôle des liens intracommunautaires est caractérisée par le souci de rendre, en permanence, ces liens lisibles et traçables en les associant aux familles et à la manière conventionnelle dont ses familles sont disposées dans l'espace pour interagir entre elles. Cette volonté de contrôle des liens communautaires permet également de consigner les traditions mais surtout de les asseoir et de les pérenniser, afin de disposer de modèles de reproduction à l'identique des rituels, des systèmes d'occupation de l'espace, etc. et cela, à chaque fois que le besoin de créer un nouveau village s'impose.

On peut imager, au vu de tout cela, le système clanique comme un ensemble de procédures d'intégration et de cohésion sociale, afin de mieux contrôler les habitants mais aussi de mieux reproduire la défense de la tradition et de l'identité. L'organisation du village est comme une marque déposée.

Le sens allégorique

Ce tracé virtuel, induit par le caractère sacré du *han* matérialisait virtuellement et spirituellement une frontière entre la demeure invisible des esprits protecteurs de Bouna et la demeure visible des habitants de Bouna. Le *han*, c'était deux (2) mondes en un (1) comme un produit de marketing. Ce qui est proche de sa perception et comparable à son influence psychosociale, c'est son acceptation comme rappelle celle du livre sacré sur lequel on prête serment. Accepté comme tel par tous, la transgression de tout ce qui est prononcé sous le serment du « *han* » n'est donc pas sans

conséquence. Ainsi, toute violation du tracé impliquant le *han*, comme celui auquel nous faisons allusion dans ce récit, équivaut à la violation de la demeure des esprits, c'est-à-dire à un blasphème déclencheur d'une malédiction. On peut supposer par conséquent, que la peine qui en résulte ne peut être qu'à la hauteur du courroux des devins. Pour contrer ce courroux, la légende de Tonhré, raconte qu'il faut recourir nécessairement à des intercesseurs pour changer les verdicts et faire amende honorable. Ces intercesseurs sont les mêmes prêtres que ceux qui ont implanté le « han ».

Le niveau et la nature des intercessions varie car on suppose, que les actes commis par les enfants, qu'elle qu'en soit le degré et l'intention ne produisent pas les mêmes conséquences que les actes posés par des adultes. Ainsi pour les enfants de moins de 9, ces intercessions sont une farce dont le seul but est de leur faire découvrir leur propre fragilité par rapport au monde des adultes, plus complexe et intimidant. C'est un but pédagogique. Généralement, on introduit l'enfant auprès des personnes qui lui sont familières et qui dans son imaginaire étaient des personnes plus ou moins ordinaires et avenantes à son endroit. Le paradoxe, qu'on lui oppose est de découvrir brutalement sous un autre visage ces personnes et apprendre ainsi à la fois à se méfier des apparences et à ne pas subtiliser ce qui ne lui appartient pas. Ce drôle de rôle de clown sert d'outils éducatifs sur tous les plans car il apprend également en grandissant que les devins sont aussi corruptibles à leur façon de faire car ils ne sont pas des dieux mais des intercesseurs et doivent jouer leurs rôles au profit de la morale mais avec des degrés de sentiments appropriés aux conditions d'âges de la conscience sociale, c'est-à-dire de l'innocence naturelle et de pleine conscience.

Cette perspective mystique de courroux expiatoire, inculqué aux habitants, dissuade en douceur toute forme de désobéissance générale car elle suscite des dénonciations spontanées et entraînent la marginalisation systématique des contrevenants ou perturbateurs désignés. En effet, ces perturbateurs sont dénigrés et isolés jusqu'à l'accomplissement des rituels appropriés et des amendes requises pour expier leurs forfaits. Cette façon de procéder permet de neutraliser l'influence de ces impétrants et de renforcer la croyance au système avec ses traditions séculières. Pour revenir aux enfants : si un enfant commet par exemple, une parjure en invoquant la foudre, alors qu'il est soupçonné par un témoin d'avoir commis un acte délictueux, cet enfant sera isolé des autres et soumis à quelques épreuves légères comme celles qui se fait à l'école, à l'instar du bonnet d'âne. L'enfant serait isolé comme s'il était un « contaminé » par un virus dangereux. C'était une façon de mettre des limites aux enfants, en ce qui concerne, le vol, le mensonge, le respect des biens d'autrui, etc. C'était une forme d'induire « l'auto-discipline » car la transgression des choses consacrées peut provoquer du désordre avec une chaîne de conflits déstructurants. Il faut savoir, qu'il n'y avait dans les villages d'alors ni serrure, ni agent de sécurité en dehors des chiens et ce qui préservait les biens de chacun était ces croyances. On pourrait, sous une forme plus élaborée avec un regard de modernité, évoquer qu'il s'agit sous cette forme primaire de civisme.

Un enfant isolé, c'est déjà une grosse punition car le soustraire de ses activités et de ses complices qu'il voit s'amuser librement et le toiser de loin, lui suggère une soumission aux règles s'il est reconnu coupable et un esprit plus fort et affirmé dans le cas où la faute qui lui est reprochée est injuste et n'était pas de son fait. Cette punition est aussi inculquée aux adolescents mais perçue comme une garde-à-vue car elle permet dans la journée ou dans les 24 heures qui suivent de déterminer, par les enquêtes, les circonstances et la portée du parjure et des actes posés.

Il faut considérer pour une part, que ces mesures d'isolement permettent de soutirer l'enfant de la colère de ceux qui se sont sentis floués par ces actes (effet de clan) afin de faire retomber la colère et de créer un climat qui favorise des solutions adéquates. Nonobstant l'âge et le sexe des enfants toute solution injuste à l'égard d'un enfant est toujours mal ressentie par un grand nombre et peut nourrir ou réveiller d'autres sources de conflits étouffées.

Par ailleurs, une transgression faite par un enfant l'expose comme une personne ayant transgressé une règle et susceptible d'accentuer son comportement si on ne lui met pas des limites très tôt. C'est comme un signalement dans un casier judiciaire car il catalogue la personne pendant un temps, plus ou moins suivant la gravité des faits. Cela peut durablement entamer la réputation, qui est une chose très précieuse dans le crédit d'une vie au village où toute confiance se base sur la parole donnée et le respect des traditions.

Ce tracé ritualisé par l'implantation du "han" est une "arme" dissuasive dont l'effet est à imager comme celui d'une sorte de "dôme de fer" mystique. Les sages du village jouant dans ce cas le rôle de vidéo-surveillance ou de radar pour alerter ou pour rappeler à son respect et éviter ainsi qu'un grand malheur ne frappe le village et ne déstabilise ses habitants. Le but de ce tracé est certes de créer une harmonie et la paix mais surtout de s'assurer le contrôle de la population pour garantir et reproduire cette harmonie indéfiniment en la basant sur les croyances éprouvées.

Ainsi, à chaque fois que la population de Bouna atteignait un nombre donné et pour ne pas aller au-delà des limites prescrites, on se dépêchait de promouvoir la création d'un autre village dans une proximité raisonnable. Il peut arriver de trouver deux (2) voire trois (3) villages avec le même nom. Par exemple, Bara 1 et Bara 2 ; Pari 1 et Pari 2 dans le canton Bouna. Ngassote 1 et 2 ; Datibea 1 et 2 (cela a été avorté peu de temps pour des raisons de réaménagement administratif suite à un conflit) ; Guilaygue et Guilah dans le canton Ngalo.

Comme une division cellulaire, les villages day proviennent d'une « mitose » de Bouna et ensuite d'une « méiose » catalysée par la colonisation, l'indépendance et la modernité mais Bouna reste, à y croire, la cellule souche qui a reproduit tous ces villages.

Le sens pratique

Le village est un site qui renferme un ensemble de réalités visibles et invisibles. En tant que telles, ces réalités sont spécifiques et ne peuvent pas se soumettre à des extensions au gré des humeurs et des caprices des individus. Il y a des règles et des procédures décidées par des circonstances précises et encadrés par des rites et des structures précises. C'est ce sens qui explique le recours à l'utilisation des oracles, des fétiches comme les han et tous les autres éléments qui servent aux sacrements et aux sanctuarisations de toutes sortes.

Comme cela a été dit précédemment, la délimitation prévoyait, que si l'accroissement de la population ne permettait pas d'insérer une personne ou une famille dans les limites prescrites par les oracles ; si une personne ou une famille ne trouvait pas la paix dans le village ou encore si les superficies qui sont concédées à cette famille ne suffisent pas à satisfaire ses besoins vitaux, alors cette famille peut demander à fonder un village et une procédure sera ouverte pour créer les conditions et l'accompagner. Libre à ceux qui partagent les affinités d'aventures des prétendants à la création du nouveau village de les soutenir et de les suivre avec tout ou partie de leurs familles. Cette procédure n'est pas la même que celle qui procède des circonstances de bannissement ou de guerre.

Toutefois, sans empiéter sur les champs du village, il existe toujours une place saine de tout effet de *han*. Une place neutre à l'orée du village mais assez éloignée des champs qui sert à répondre à des cas de réinstallation en urgence d'un groupe ou d'une famille. Même ce besoin en urgence doit se faire sous le contrôle des prêtres.

On constate souvent dans les villages anciens, l'existence des parcelles ou des ruines des cases abandonnées, qui servent au vagabondage des animaux. Ces ruines ne viennent pas forcément des personnes décédées sans héritiers mais aussi les ruines des personnes qui ont déménagé dans un autre village et qui font l'objet de litiges avec en cause, les totems et le han. Ces litiges peuvent trainer en longueur et parfois abandonnés faute de témoin ou de personne habilité à juger de la chose. Dans ces conditions, c'est au chef de village ou de clan, celui qui a la plus haute autorité sur le village de trancher et c'est sans appel. Il faut noter que la question de la justice est prépondérante dans la société day-Bouna. Elle se rapproche, à quelques nuances près, de celle de la société sara-madjingay, très hiérarchisée et socialement cloisonnée avec les catégories comme les initiés et les non-initiés, qui impliquent les droits et devoirs distincts. Le dernier mot dans un jugement dans ces sociétés appartient, non au plus sage mais au chef. Dans un jugement, le chef écoute, sollicite discrètement par des gestes ces conseillers et n'ouvre sa bouche que pour prononcer ou confirmer un verdict. Le fait qu'il ne parle pas au cours du procès et semble somnoler évite qu'on ne l'interpelle pour une contradiction dans ses prises de paroles ou qu'on ne l'accuse d'avoir vu telle ou telle gestes. Cette attitude proclame une forme de l'indépendance de la justice et une affirmation de sa doctrine d'impartialité. Il y a une expression forte en Sara qui dit : « *Ngar ida ba ni* », ce qui signifie

le chef a déjà conclu. Le chef a dit... Le han intervient également dans ces régulations et régularisations.

Au vu des attributions supposées du han, tout se passe comme si la forme du village et le nombre des familles qui le composent doivent obéir à des calculs, à une maîtrise des chiffres pour contenir et anticiper les réponses à des problèmes récurrents qui sont déjà expérimentés tels que les conflits de familles, les attaques des animaux sauvages dont ils partagent le biotope et les disettes.

L'extension du village ou la fondation d'un nouveau village est soumise à cette évaluation des périmètres contrôlables et des populations identifiables et profilées. Ce mode de fonctionnement permettait de garantir les engagements vis-à-vis des oracles mais surtout d'instaurer une tradition qui garantit l'ordre et la paix relative entre les habitants.

Est-ce ce que le han n'était-il pas chez les anciens villageois une intelligence qui servait à modéliser la création et la gestion des villages ? Cette modélisation suffisait à elle-même car il suffisait de les répliquer suivant un plan comme d'un préfabriqué. Ils avaient ainsi un modèle basé sur le nombre dans un rapport surface/population comme dans nos villes, on dirait il faut X nombre d'habitants ou de familles pour recevoir la création d'un lycée et que des hôpitaux ou des centres de santé doivent se trouver à Y distance avec un ration par habitants de Z pour maintenir l'ordre, la cohésion sociale et la dynamique économique. Le han était peut-être l'utopie politique de l'époque et qu'il en était ainsi dans toutes les traditions villageoises et animistes de la région.

Le mythe et la légende

Pour conforter la croyance du han et la relier à une des causes de cette guerre de Bouna, Tonhré évoquait cette anecdote que je vais décrire comme un des signes précurseurs. Elle disait que la guerre de Bouna n'a pas été la première catastrophe et que les causes profondes comme les secrets d'une énigme sont à rechercher, quelques années auparavant, dans une histoire d'amour interdit. Elle racontait, que vivait à Bouna un homme connu pour être ambigu, mais reconnu aussi de tous comme un bon cultivateur, que nous désignons du nom de *Tanrémbo*, qu'on appelait aussi *Tanrebouss*. Ce jeune-homme vivait avec sa femme qui mourut très jeune en lui laissant un bébé, une petite fille. La mère, sur sa natte de mort, avant de rendre l'âme, aurait prié son mari de ne jamais abandonner leur petite fille à une marâtre ou aux parents qu'ils soupçonnaient de ne pas toujours nourrir de bonnes intentions à l'égard de leur couple. Elle le suppliait de garder toujours auprès de lui leur petite fille et qu'elle sera toujours là auprès de lui. Le père a-t-il pris ce dernier voeu de sa défunte femme personnellement à la lettre ou aurait-il interprété ce voeu comme une secrète instruction, de ne pas se marier à une autre femme et de faire de leur fille l'incarnation de sa défunte mère ? Telle est la question car peu-à-peu, au fil du temps, la fille va remplir tous les rôles suspendus par la mort de sa mère.

En effet, du jour au lendemain, après le décès de sa bien-aimée, une très belle femme qu'il avait tant chérit et affiché avec fierté comme l'être le plus précieux, *Tanrémo* s'était renfermé sur lui-même. Il ne semblait désormais vivre que pour leur fille et dans le souvenir de sa défunte femme. Il travaillait dur et ne fréquentait plus personne, ce qui le rendait plus taciturne.

Contrairement aux autres enfants du village qui gambadaient chez les uns, chez les autres, il surprotégeait sa fille qui ne le quittait plus et était devenue quasiment son binôme au fil des années où elle grandissait. Ils étaient lui et sa fille les seules fréquentations suivies pour chacun d'eux.

Tonhré racontait, que leurs seules conversations étaient sur les travaux champêtres, les mises en garde du père à l'égard des personnes tierces et les souvenirs magnifiés de la défunte mère avec une allusion permanente à la ressemblance avec sa fille. Elle ne manquait pas de lui rappeler qu'elle avait hérité de la beauté de sa mère. En effet, au fil du temps qui passait et de son enfermement volontaire, le père voulait que la fille, en tout point, puisse exceller à ses yeux comme sa mère le fut pour lui, en son temps.

La fille qui recherchait aussi à se réapproprier l'image de cette mère aimante qui rendait son père heureux, redemandait sans cesse, dans des moments de silence ou leurs esprits voguaient dans le doute, que son père lui raconte cette mère dans les détails : son apparence, ses gestuels et demandait, si physiquement, elle-même ressemblait vraiment à cette mère et quel aspect d'elle était le plus proche de celui de sa mère ? Elle lisait bien dans les yeux de son père les étincelles de douceur qui scintillaient, quand il évoquait sa mère. Elle a constaté combien son père devenait un autre homme, heureux et joyeux lorsqu'il parlait de sa défunte femme. Il se transformait dans ces instants et parlait comme s'il se trouvait véritablement en présence de sa défunte femme. Inconsciemment les images se superposaient et hypnotisaient sa fille qui les ressentaient du fait de leur solitude et de leur proximité. . . Ces émotions brisaient pour un laps de temps les barrières entre le réel et l'imaginaire ou anecdotiquement les frontières entre le monde des vivants et le monde des esprits, que le han interdisait, pourtant...

Sa fille était devenue le seul centre de son affection et au fil du temps, sa ressemblance avec sa défunte mère devenait frappante aux yeux de tous. Cette ressemblance qui s'éclos de plus en plus était une source de joie pour le père et constituait, dans son for intérieur, une sorte de revanche brûlante sur la perte prématurée de sa femme. En effet, la proximité qu'il a établie avec la surprotection de sa fille ne faisait que se renforcer avec les récits des souvenirs qu'il a préservé, ravivé, réajusté et enrichi suivant sa vision pour superposer progressivement les images des deux femmes à la rencontre l'une de l'autre au point qu'il était difficile de savoir, si la jalousie qui l'animait dans cette surprotection était du fait de la ressemblance ou du fait qu'il substituait inconsciemment ou consciemment la fille à la présence recherchée (imaginée) de la mère ?

L'image de la mère, figée dans le temps est embellie par la nostalgie et le vide mais elle attire vers elle l'image présente, réelle, pimpante de vie mais aussi affectueuse et docile de la fille par l'aimant des émotions qui est l'esprit et le corps présent du père. Le père devant cette confusion, qu'il a suscité et entretenu devient une porte sans blindage qui ne peut empêcher aux deux (2) images de se fusionner en lui. Sa résistance s'est brisée mais aussi celle de sa fille rongée et phagocytée par les récits et l'incompréhension due à l'absence d'un entourage formel et à la manipulation de son père qui l'a fragilisé et égaré.

Le père ressentait le souffle et l'odeur de la fille toutes les nuits et cela constituaient en lui et en sa fille des tentatives de passages qui ont déstructuré le blindage moral. C'était des signes suffisamment alarmants pour qu'ils prennent des mesures préventives, malheureusement, une fois laisser les images se fusionner dans les esprits, le père tomba secrètement amoureux de sa fille et le corps fut corrompu provoquant ainsi l'irréparable.

Jour après jour, mois après mois et année après année, le besoin du corps a pris le dessus sur le devoir moral avec les excuses et les prétextes des souvenirs déformants d'une défunte, qui a désormais le corps vivant d'une autre jeune fille. La petite fille qui n'a pas eu d'autres horizons car piégée par les souvenirs et la prison d'une affection égoïste du père, pensait accomplir par cette ressemblance fantasmée un devoir de réincarnation pour redonner à son père les joies de sa vie avec sa mère. Cette mère qui revivait par elle et qui lui a volé sa vie d'enfant pour être avec son mari. Cette mère qu'elle est devenue malgré elle. Chacun d'entre eux, père et fille, avait ainsi cédé la doublure de sa vie pour combler un vide qu'ils ont créé avec des fantasmes. Le statut du père avait disparu lourdement pour devenir celui du mari et le statut de fille de papa avait cédé naïvement sa place à une épouse fantasmée mais devenue réelle donc douloureuse et fragile. Le « père-mari » devrait maintenant s'atteler à soigner les profondes douleurs causées, mais aussi à protéger physiquement celle qui incarnent maintenant, à la fois, ses illusions et sa réalité ; sa femme perdue et sa femme présente ; la mère de son enfant et de son petit-enfant ; son passé et son futur. Dans la société day Bouna de cette époque, une telle singularité était vécue comme une malédiction, annonciatrice d'un grand malheur, surtout si le « han est mêlé à cela.

Malheureusement ce piège conçu avec les matériaux de la nostalgie sentimentale et vécue en cachette dans le vice derrière la surprotection va engendrer un traumatisme plus grand et collectif dans la mesure où tout le village s'en indigne et progressivement, les railleries, les conspuassions débridées des chansonnettes sur la place publique, le soir venu, ainsi que les menaces de bannissement vont cloîtrer davantage le couple incestueux et rendre le père encore plus agressif. En réagissant aux menaces, il laissait entrevoir qu'il était prêt à affronter toutes les circonstances et prendre la vie de quiconque oserait entraver celle de sa nouvelle famille incestueuse. Il défiait tout le monde en partant chaque matin au champ avec sa famille, ce fardeau de honte et promettait, dans le cas échéant, de suicider sa famille si

on l'empêchait de vivre librement avec elle. Il marchait toujours tête haute, au milieu du chemin, armé de ses javelots, lances, hache et couteau-de-jet. Sa vie de belle nostalgie s'est transformée en un calvaire ou les menaces, les railleries, les chantages font front commun contre son quotidien.

Bref ! le père, de plus en plus reclus sur lui-même, ne vivait que pour sa fille dont la resplendissante et chaleureuse jeunesse ainsi que leur proximité exclusive vont conduire à des relations incestueuses assumées. Ainsi, ce qui devrait arrivé, arriva et le père aimant engrossera sa fille aimée pour recréer son couple idéalisé et au lieu de réparer son traumatisme narcissique, il a créé plutôt un traumatisme collectif et l'idée que le système avait des faiblesses : la proximité, la surprotection sans structure formelle, la superposition par substitution affective, l'isolement, etc. Le malheur collectif utilise ses « entrées » pour semer le trouble.

Pour tenter d'échapper à cette pression sociale, qui était en train de le décomposer tant socialement que psychologiquement et physiquement, *Tanrémbo* décida de s'éloigner du village, centre de cette pression sociale, avec l'objet de son péché, afin d'avoir du recul sur ses actes assumés et envisager les mesures pour réorganiser sa vie.

Pour ce faire, dans la précipitation, il s'installa, à titre provisoire, à la lisière du village dans la zone interdite. Il pensa dans cette étape rester encore un temps près de ses champs en attendant la fin de toutes les récoltes pour déménager loin et définitivement. Même si son intention était de s'installer provisoirement, le seul fait d'empêter sur les emplacements proscrits était une transgression, surtout que dans la précipitation et sous la pression sociale, son installation s'est faite en dehors de toute règle et procédure prescrites par le *han*. Il venait donc par cette transgression involontaire, d'enclencher le processus irréversible de la malédiction car la malédiction prescrite pour une chose ne connaît pas d'étapes intermédiaire, genre je suis là, à titre provisoire ou j'ai volé un œuf et non un bœuf. Le dégât est fait et il a des conséquences.

En effet, il est proscrit de s'installer en dépassemement de la ligne de démarcation maudite mais malheureusement, peu de gens en connaissait les marges exactes. C'est pourquoi, il est recommandé de se référer toujours, dans de pareilles circonstances, aux notables qui gèrent avec les esprits le cadastre du village. Un village est une institution sous le regard des divinités invoquées, qui l'ont consacré et tout acte leur doit être référé.

Cette transgression de *Tanreboussso* serait, selon la légende, le signe précurseur des malheurs qui vont s'abattre sur Bouna et aboutir dans le temps imparti à l'exécution de la guerre de 1928-29. On pourrait se demander, pourquoi c'est à Bouna que s'est arrivé ? Pourquoi cette guerre est arrivée dans l'enchaînement des événements avec celui de *Tanrémbo* ?

Pour la légende, les causes officielles de la guerre de Bouna de 1929 sont connues mais les faits singuliers sont aussi à prendre en considération comme le cas de cette violation des lois prescrites par les devins avec le *han*. Cette légende rappelle, que les serments et les croyances qui y sont attachées nous recommandent de nous méfier de certains de nos comportements. Un humouriste disait que c'est à cause d'une simple pomme interdite dans le Jardin d'Eden, que Eve et Adam ont déclenché le courroux du Bon Dieu qui nous cause jusqu'au aujourd'hui beaucoup de malheurs. Curiosité, envie et gourmandise ont été défauts.

Tonhré a-t-elle raison ?

La légende d'un sortilège Day – version 2025

© WAKAKA — Tous droits réservés.
